

				9	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	CONSO 1

COMPTES CONSOLIDÉS EN EUROS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM ^{(1) (2)} : INTEGRALE

Forme juridique: Société Anonyme

Adresse: Place Saint-Jacques N° 11 Bte: 101

Code postal: 4000 Commune: Liège.....

Pays: Belgique.....

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de:

Adresse Internet ⁽³⁾: <http://www.integrale.be>

Numéro d'entreprise BE-0221.518.504

COMPTES CONSOLIDÉS communiqués à l'assemblée générale du 2018/05/31

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 2017/01/01 au 2017/12/31

Exercice précédent du 2016/01/01 au 2016/12/31

Les montants relatifs à l'exercice précédent **son**t / **ne sont pas** ⁽¹⁾ identiques à ceux publiés antérieurement.

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GÉRANTS de l'entreprise consolidante et des COMMISSAIRES ayant contrôlé les comptes consolidés

Diego AQUILINA, CEO, rue du Château 3-4432 ANS, Administrateur exécutif

Patrice BEAUPAIN, CFO, rue de Villers 5-4342 AWANS, Administrateur exécutif

Marc BOLLAND, Administrateur de sociétés, rue de Gobcé 70-4670 BLEGNY, Administrateur

François-Xavier de DONNEA, Ministre d'Etat, avenue Louise 557-1050 BRUXELLES, Président

Etienne DE LOOSE, Pensionné, Bundelweestraat 24-9308 GIJZEGEM, Administrateur

Michel DE WOLF, Professeur, avenue de l'Arbalète 60-1170 BRUXELLES, Administrateur indépendant

Philippe DELAUNOIS, Administrateur de sociétés, Chemin de Couture 3A-1380 LASNE, Administrateur (démission le 23/11/2017)

Thomas DI PANFILO, Employé, rue du Bec 5-4340 AWANS, Vice-Président

Pol HEYSE, CFO, avenue de la Renardière 34-1380 LASNE, Administrateur

Francis LEFEVRE, Vice-President Internal Assurance, rue du Vieux Fermier 36-5100 ANDOY, Vice-Président

Emmanuel LEJEUNE, Directeur, avenue de l'Ermitage 9-5000 NAMUR, Administrateur

Pierre MEYERS, Administrateur de sociétés, Domaine du Monty-Asse 438-4654 CHARNEUX, Administrateur

Claude PARMENTIER, Bourgmestre, rue Gohette 10-4520 WANZE, Administrateur (démission le 23/01/2017)

Sylvianne PROVOOST, Treasury Manager, rue Jean Stassart 1B-4367 FIZE-LE-MARSAL, Administrateur

Marcel SAVOYE, Administrateur d'IPSS, rue du Bois 65-7140 MORLANWELZ, Administrateur indépendant

Georges SELS, Pensionné, rue Cardinal Cardijn 5/9-4680 OUPEYE, Administrateur (démission le 31/12/2017)

Jacques TISON, Administrateur de sociétés, rue du Village 77D-6230 PONT-A-CELLES, Administrateur (nommé le 26/09/2017)

Hervé VALKENEERS, Manager Direction financière, place Hector Denis 60/01-4430 ANS, Administrateur

Frédéric VANDESCHOOOR, Directeur, rue Washington 86-1050 BRUXELLES, Administrateur

Valérie Wattelet, CRO, rue Fort Joniaux 18-7050 MASNUY-SAINT-JEAN, Administrateur exécutif

(1) Biffer la mention inutile.

(2) En cas de consortium, remplir la section CONSO 4.4.

(3) Mention facultative.

Isabelle RASMONT, Réviseur d'entreprises (A01800), représentant PWC SCCRL, Réviseurs d'entreprises (B00009),
Woluwedal, 18-1932 SINT STEVENS-WOLUWE - Commissaire agréé (0429.501.944).....
.....

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

CAS OÙ LES COMPTES CONSOLIDÉS D'UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ÉTRANGER SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (*article 113, § 2, 4^a du Code des sociétés*)
.....
.....

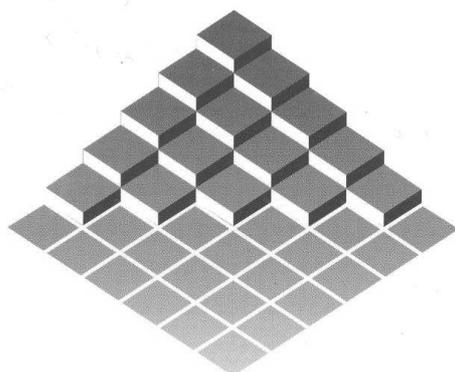
Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: 81 Numéro des sections du document normalisé non déposées parce que sans
objet: Néant.....

Patrice Beaupain
Directeur Financier



Integrale s.a.
États financiers IFRS consolidés
au 31 décembre 2017



integrale

Table des matières

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2017	3
État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2017 (suite)	4
Compte de résultats consolidés au 31 décembre 2017	5
État consolidé du résultat global au 31 décembre 2017	6
État de variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2017	7
État consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2017	9
Notes aux états financiers consolidés	10
1. Information générale	10
2. Résumé des principes comptables significatifs	10
3. Jugements et estimations comptables principaux	23
4. Gestion du capital	26
5. Gestion des risques financiers et d'assurance	26
6. Autres immobilisations incorporelles	38
7. Investissements dans des entreprises associées	38
8. Immeubles de placement	39
9. Placements financiers hors dérivés	40
10. Instruments financiers dérivés	42
11. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	45
12. Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance et autres créances	46
13. Autres actifs	47
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	47
15. Rapprochement des passifs issus des activités de financement	47
16. Capital social et primes d'émission	47
17. Résultats reportés et autres réserves, résultat net de la période	48
18. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	48
19. Dettes de financement	49
20. Autres dettes	50
21. Actifs et passifs d'impôts différés	50
22. Avantages au personnel	52
23. Provisions pour risques et charges	55
24. Résultat des activités d'assurance	55
25. Résultat financier net	57
26. Dépenses par nature	59
27. Charges de personnel	59
28. Impôts sur le résultat	59
29. Engagements	60
30. Transactions avec les parties liées	60
31. Événements postérieurs à la clôture	60
32. Liste des sociétés consolidées	60
33. Honoraires des auditeurs	62
Rapport de gestion	63

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2017

(En euros)	Note	31 décembre 2017	31 décembre 2016 retraité	1er janvier 2016 retraité
Goodwill		128.125	128.125	128.125
Autres immobilisations incorporelles	6	864.215	530.591	180.579
Immobilisations incorporelles		992.340	658.715	308.703
Investissements dans des entreprises associées	7	31.756.761	22.366.773	4.225.799
Immeubles de placements	8	996.100.359	886.195.216	858.592.003
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	9	46.036.127	46.127.952	51.370.232
Actifs financiers disponibles à la vente	9	2.467.446.979	2.212.679.175	1.828.385.077
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	9	187.697.457	424.841.044	513.479.866
Prêts et autres placements financiers	9	109.974.880	79.503.147	60.254.091
Instruments financiers dérivés	10	4.425.021	9.326.825	5.454.112
Placements financiers		2.815.580.463	2.772.478.143	2.458.943.377
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	11	21.664.347	13.375.266	4.947.191
Actifs d'impôts différés	21	69.928.079	97.681.263	532.904
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	12	26.370.839	22.455.586	18.785.407
Autres créances	12	124.432.373	77.152.107	77.049.222
Autres actifs	13	34.545.849	41.417.924	40.488.414
Autres actifs		276.941.487	252.082.146	141.803.140
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	124.135.038	155.188.764	242.238.350
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		0	0	178.590.108
TOTAL ACTIF		4.245.506.447	4.088.969.757	3.884.701.480

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2017 (suite)

(En euros)	Note	31 décembre 2017	31 décembre 2016 retraité	1er janvier 2016 retraité
Capital social et primes d'émission	16	134.062.000	134.062.000	0
Réserves et report à nouveau	17	605.252.588	456.596.812	367.144.650
Résultat net de la période	17	26.530.635	181.077.288	164.358.850
Capitaux propres part du groupe		765.845.223	771.736.100	531.503.501
Participations ne donnant pas le contrôle		64.331.917	56.473.502	65.401.885
TOTAL CAPITAUX PROPRES		830.177.139	828.209.602	596.905.386
Passifs liés à des contrats d'assurance	18	2.823.789.811	2.713.812.853	2.545.674.499
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	18	19.954.605	11.502.783	10.785.821
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	18	3.261.727	2.789.086	4.660.979
Passifs liés aux avantages au personnel	22	18.544.292	16.995.342	15.798.177
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement		2.865.550.435	2.745.100.065	2.576.919.475
Fonds de garantie		60.000.000	60.000.000	60.000.000
Prêts subordonnés		145.242.316	138.223.914	220.770.011
Autres dettes de financement		197.173.115	148.696.222	92.189.584
Dettes de financement	19	402.415.431	346.920.136	372.959.595
Provisions pour risques et charges	23	254.957	207.517	180.407
Instruments financiers dérivés	10	969.819	9.675.713	4.550.703
Passifs d'impôts différés	21	74.043.074	98.450.949	113.618.747
Dettes d'impôt exigible	20	3.414.428	3.878.390	2.541.387
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	20	2.762.153	2.520.384	2.201.387
Autres dettes	20	65.919.010	54.007.002	64.712.301
Autres passifs		147.108.485	168.532.438	187.624.526
Dettes liées aux actifs destinés à la vente et aux activités abandonnées		0	0	150.112.091
TOTAL DETTES		3.415.329.307	3.260.760.155	3.287.796.094
TOTAL PASSIF		4.245.506.447	4.088.969.757	3.884.701.480

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidés au 31 décembre 2017

(En euros)	Note	2017	2016 retraité
Primes émises brutes	24.1	179.013.334	219.856.146
Primes cédées aux réassureurs	24.1-24.3	-1.424.177	-1.682.767
Primes acquises		177.589.157	218.173.378
Autres produits des activités d'assurance		6.283.585	5.886.309
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	24.1	183.872.742	224.059.688
Chiffre d'affaires autres activités		51.449.401	41.971.804
Produits des placements		96.234.373	109.124.717
Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements		22.676.192	73.481.539
Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le biais du compte de résultats (nette)		2.422.691	6.655.150
Produits sur instruments financiers dérivés		6.219.181	39.216.771
Produits financiers nets (hors charges financières et de financement)	25	127.552.438	228.478.176
PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES		362.874.580	494.509.667
Charges des prestations des contrats d'assurance	18.2	-262.401.506	-316.562.272
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	24.2-24.3	1.267.427	2.472.857
Autres charges des activités d'assurance		-12.366.701	-11.896.050
Charges techniques des activités d'assurance	24.2	-273.500.780	-325.985.466
Frais d'administration et autres charges d'exploitation		-9.221.101	-8.887.037
Autres charges d'exploitation		-1.437.331	-1.730.705
Charges d'exploitation		-10.658.433	-10.617.742
Amortissements		-1.059.938	-565.029
Dépréciation des valeurs de portefeuille		-8.937	-264.816
Charges liées aux dettes de financement		-18.774.143	-18.903.234
Charges de gestion des placements		-11.285.048	-10.605.723
Charges sur instruments financiers dérivés		-8.553.720	-42.951.814
Charges financières et de financement	25	-39.681.787	-73.290.616
CHARGES DES ACTIVITES COURANTES		-323.840.999	-409.893.824
RESULTAT AVANT IMPOT		39.033.581	84.615.843
Impôts sur le résultat et impôts différés	28	-5.790.970	98.680.544
RESULTAT NET CONSOLIDE		33.242.611	183.296.387
Part du groupe		26.530.635	181.077.288
Part des participations ne donnant pas le contrôle		6.711.976	2.219.099

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global au 31 décembre 2017

(En euros)	Note	2017	2016 retraité
RESULTAT NET CONSOLIDE		33.242.611	183.296.387
Autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat:			
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-22.033.365	-14.271.800
Recyclage vers le compte de résultats lors de ventes d'actifs financiers disponibles à la vente		-11.149.794	-52.105.375
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite à prestations définies	22.2	-350.187	85.905
Autres éléments du résultat global relatifs aux entreprises mises en équivalence		-600.109	-402.388
Impôts relatifs aux gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat	21.2	687.980	-790.936
Autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat, net d'impôt:		-33.445.475	-67.484.593
PRODUITS ET CHARGES RECONNUS EN AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		-33.445.475	-67.484.593
RESULTAT NET GLOBAL CONSOLIDE		-202.864	115.811.794
Part du groupe		-6.972.791	113.592.695
Part des participations ne donnant pas le contrôle		6.769.927	2.219.099

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État de variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2017

(En euros)	2017						
	Capital social	Résultat reporté des exercices antérieurs	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres	Capitaux propres Part du Groupe	Capitaux propres part ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier	134.062.000	449.864.682	29.324.209	158.485.209	771.736.100	56.473.502	828.209.602
Résultat net consolidé		26.530.635			26.530.635	6.711.976	33.242.611
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global			-33.844.599	341.173	-33.503.426	57.951	-33.445.475
Résultat global net consolidé	0	26.530.635	-33.844.599	341.173	-6.972.791	6.769.927	-202.864
Variation du périmètre de consolidation						1.107.059	1.107.059
Autres mouvements				1.081.914	1.081.914	-18.571	1.063.343
Capitaux propres au 31 décembre	134.062.000	476.395.316	-4.520.390	159.908.296	765.845.223	64.331.917	830.177.139

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

2016 retraité

(En euros)	Capital social	Résultat reporté des exercices antérieurs	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres	Capitaux propres Part du Groupe	Capitaux propres part ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier	0	257.535.013	107.368.944	166.599.544	531.503.501	65.401.885	596.905.386
Résultat net consolidé		181.077.288			181.077.288	2.219.099	183.296.387
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global			-66.792.354	-723.775	-67.516.129	31.536	-67.484.593
Résultat global net consolidé	0	181.077.288	-66.792.354	-723.775	113.561.159	2.250.635	115.811.794
Mouvements de capital	134.062.000				134.062.000		134.062.000
Variation du périmètre de consolidation		11.252.381	-11.252.381		0	-10.956.340	-10.956.340
Autres mouvements				-7.390.560	-7.390.560	-222.678	-7.613.238
Capitaux propres au 31 décembre	134.062.000	449.864.682	29.324.209	158.485.209	771.736.100	56.473.502	828.209.602

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2017

(En euros)	2017	2016 retraité
Résultat net des activités courantes avant impôt	39.033.581	84.615.843
Amortissements et dépréciations d'actifs corporels et incorporels	1.176.311	700.499
Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le biais du compte de résultats (nette)	-4.257.070	-6.567.838
Variation des passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement	78.527.868	108.257.730
Variation des provisions pour risques et charges, et autres passifs	2.069.031	69.345
Autres corrections	23.542.321	-12.332.872
Différence résiduelle	280.856	779.400
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement	140.372.898	175.522.107
Variation des créances et dettes d'exploitation	-32.169.667	-15.081.054
Impôts	-463.962	1.307.539
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	107.739.270	161.748.592
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements financiers	1.219.950.792	1.439.186.140
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements financiers	-1.285.809.892	-1.716.252.870
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-120.799.403	-108.462.053
Flux de trésorerie liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1.996.471	46.849.038
Flux de trésorerie liés aux acquisitions dans des entreprises associées	-9.626.259	-18.140.974
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-194.288.291	-356.820.719
Flux de trésorerie liés aux opérations avec les actionnaires	0	60.062.000
Flux de trésorerie liés aux financement du groupe	55.495.295	47.960.541
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	55.495.295	108.022.541
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE NETS	-31.053.726	-87.049.586
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	155.188.764	242.238.350
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	107.739.270	161.748.592
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-194.288.291	-356.820.719
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	55.495.295	108.022.541
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	124.135.038	155.188.764
dont :		
Comptes courants	118.856.541	147.288.030
Comptes à terme	5.278.496	7.900.734
Information additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels:		
Intérêts payés	-18.774.143	-18.903.234
Intérêts perçus sur prêts et dépôts	9.374.299	7.048.437

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

1. Information générale

Integrale s.a. dont le siège est établi en Belgique, place Saint-Jacques 11/101 à Liège, est spécialisée dans les pensions complémentaires. Son activité principale consiste à offrir et à gérer des assurances de groupe.

Parallèlement à cette activité, Integrale s.a. offre toutes les assurances pension possibles :

- Régimes de pension sectoriels,
- Structures d'accueil et transferts de réserves,
- Conventions de prépensions,
- Produits de remplacement,
- Assurances de groupe spécifiques pour indépendants,
- Produits d'assurance vie pour le particulier,
- Toutes autres formes d'assurances pension.

Integrale s.a. opère en Belgique. La liste des entités incluses dans le périmètre de consolidation des états financiers d'Integrale s.a. figure dans la note 32.

Nethys s.a. est actionnaire majoritaire d'Integrale s.a.. La société mère ultime est Publifin s.c.i.r.l..

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que, durant l'exercice 2017, Integrale s.a. a modifié la règle d'évaluation relative aux immeubles de placement. La norme IAS 40 prévoit deux modèles de valorisation. Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016 publiés, les immeubles de placement étaient valorisés selon le modèle du coût. A partir du présent exercice, le modèle de la juste valeur est appliqué dans un souci de cohérence avec la majorité des actifs du bilan déjà valorisés selon cette méthode. Dès lors, et conformément à la norme IAS 8, ce changement de méthode comptable a été appliqué rétrospectivement. Le changement de méthode a donc impacté les capitaux propres d'ouverture et le compte de résultats de l'exercice comparatif. Les annexes y relatives ont également été adaptées. Les informations des états financiers impactées par ce changement sont reprises sous le libellé « 31 décembre 2016 retraité » et « 1^{er} janvier 2016 retraité ».

ACTIF

(En euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016 retraité	31 décembre 2016	1er janvier 2016 retraité	31 décembre 2015
Immeubles de placements	996.100.359	886.195.216	639.635.733	858.592.003	610.379.320
Actifs d'impôts différés	69.928.079	97.681.263	106.771.782	532.904	2.418.883

PASSIF

(En euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016 retraité	31 décembre 2016	1er janvier 2016 retraité	31 décembre 2015
Capitaux propres part du groupe	765.845.223	771.736.100	640.424.158	531.503.501	402.680.151
Participations ne donnant pas le contrôle	64.331.917	56.473.502	11.320.775	65.401.885	18.808.256
Capitaux propres	830.177.139	828.209.602	651.744.933	596.905.386	421.488.406
Passifs d'impôts différés	74.043.074	98.450.949	37.478.975	113.618.747	42.719.700

2. Résumé des principes comptables significatifs

Les principales méthodes comptables IFRS du Groupe appliquées en vue de l'établissement des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les états financiers sont présentés en euros. Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 16 mai 2018.

2.1. Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2017 ont été établis en respectant l'ensemble des dispositions du référentiel 'IFRS' ('International Financial Reporting Standards') telles qu'adoptées par l'Union Européenne et qui ont été publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International

Accounting Standards Board ('IASB') et les interprétations publiées par le Comité d'Interprétation des IFRS ('IFRS Interpretations Committee'). Ces dispositions correspondent aux normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2017.

Ces états financiers sont préparés partant de l'hypothèse de la continuité d'exploitation du Groupe dans un avenir prévisible.

L'établissement des états financiers en conformité avec IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables déterminantes. Cela exige également que la Direction et le Conseil d'administration portent un jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines impliquant un niveau plus élevé de discernement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers consolidés, sont repris dans la note « 3. Jugements et estimations comptables principaux ».

Statut d'adoption des nouvelles normes en date du 31 décembre 2017

Les amendements aux normes suivants sont **d'application obligatoire** pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2017 et **ont été adoptés par l'Union européenne**:

- ✓ **Amendements à la norme IAS 12** 'Impôts sur le résultat' concernant la comptabilisation des actifs d'impôt différés pour pertes non réalisées (date d'entrée en vigueur : 1^{er} Janvier 2017). Ces amendements visent à la simplification de la comptabilisation des actifs d'impôts différés liés à des instruments financiers mesurés à la juste valeur.
- ✓ **Amendements à la norme IAS 7** 'Tableau des flux de trésorerie' (date d'entrée en vigueur : 1^{er} Janvier 2017). Ces amendements introduisent une information supplémentaire qui permettra aux utilisateurs des états financiers d'apprécier les changements dans les dettes provenant des activités de financement. Cette modification fait partie des initiatives de divulgation de l'IASB qui continue à réfléchir à l'amélioration de la communication de l'information financière. L'application par le Groupe de cet amendement se retrouve à la note 15.
- ✓ **Améliorations annuelles des IFRS 2014-2016** : apportant des modifications à trois normes, et applicables aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les modifications d'IFRS 1 et IAS 28, et 1^{er} janvier 2017 pour les modifications d'IFRS 12. Les améliorations qui seront d'application à partir du 1^{er} janvier 2017 concernent :
 - IFRS 12 'Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités' concernant la clarification du champ d'application de la norme (modifications à appliquer de façon rétrospective).

Les **nouvelles normes et amendements** aux normes suivantes ont été publiés mais **ne sont pas encore obligatoires** pour les exercices comptables débutant au 1^{er} janvier 2017 et **ont été adoptés par l'Union européenne** :

- ✓ **IFRS 16** 'Location-financement' (01/01/2019). Cette norme remplace la guidance actuellement fournie par l'IAS 17 et introduit des changements conséquents dans la comptabilisation des preneurs de bail. Sous la norme IAS 17, les preneurs de bail devaient opérer une distinction entre les prêts financiers (présentés sur le bilan) et les prêts opérationnels (présentés hors bilan). IFRS 16 impose au preneur de bail de reconnaître un passif de location qui est le reflet des paiements locatifs futurs et du "droit d'utiliser l'actif" pour la quasi-totalité des contrats de location-financement. Pour les bailleurs, la comptabilisation reste globalement inchangée. Toutefois, étant donné que l'IASB a mis à jour sa définition de la location-financement (de même que la guidance sur la combinaison et séparation de contrats), les bailleurs seront également impactés par la nouvelle norme. Sous IFRS 16, un contrat est ou contient un contrat de location-financement s'il procure le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé durant une certaine période en échange de considération. Vu que le Groupe est bailleur plutôt que preneur, l'impact de cette norme devrait être limité. Le Groupe procède actuellement à l'inventaire de ces contrats de location au regard de la nouvelle norme IFRS 16 afin d'en évaluer l'impact.
- ✓ **IFRS 9** 'Instruments financiers', date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2018. La norme traite de la classification, l'évaluation et la décomptabilisation d'actifs et passifs financiers ainsi que la comptabilité de couverture générale.
- ✓ **IFRS 15** 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients'. La norme permettra l'amélioration de l'information financière des produits ainsi que l'amélioration de la comparabilité des ventes rapportées dans les états financiers à l'échelle mondiale. Les entreprises utilisant les normes IFRS seront obligées d'appliquer cette nouvelle norme pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Vu que le Groupe n'a pas d'activités asset management ni de prestation de service au-delà

de l'activité propre d'assurance, la Direction estime que cette norme n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

- ✓ **Amendements à la norme IFRS 15** 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients' – Clarifications, date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018. Les amendements clarifient la question de savoir comment identifier une obligation de prestation dans un contrat, la comptabilisation des licences de propriété intellectuelle et le principe de mandataire/agent. Les amendements incluent également un nombre plus important d'exemples illustratifs.
- ✓ **Amendements à la norme IFRS 4** 'Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018. Ces amendements proposent deux options pour les entités qui émettent des contrats d'assurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 4:
 - Soit la reclassification en autres éléments du résultat global (OCI) de certains produits ou charges comptabilisés en résultat net, issus du risque de volatilité comptable accrue si les nouvelles dispositions pour les instruments financiers devaient être appliquées avant celles de la norme sur les contrats d'assurance (approche par superposition);
 - Soit une exemption temporaire facultative d'appliquer IFRS 9 jusqu'en 2021 pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats d'assurance dans le champ d'application d'IFRS 4 (approche différée). Si une entité choisit d'utiliser cette exemption temporaire, elle continue à appliquer IAS 39.

La Direction a décidé de différer l'application de la norme IFRS 9 jusqu'en 2021. Le Groupe est en cours de mettre en place un projet d'implémentation des normes IFRS 9 et IFRS 17. Les activités du Groupe et de ses filiales sont conformes aux critères du paragraphe 20B de la norme IFRS 4 amendée puisqu'elles sont liées d'une manière prédominante à l'assurance. Dans ce cadre, la Direction note que le Groupe n'a jamais adopté une version précédente de la norme IFRS 9 et que, conformément au paragraphe 20D de la norme IFRS 4 amendée, la totalité des passifs liés à l'activité d'assurance au 31 décembre 2015, clôture précédent le 1^{er} avril 2016, représente plus de 90% du total du passif permettant de différer l'application de la norme IFRS 9 jusqu'en 2021. Conformément au paragraphe 20G de la norme IFRS 4 amendée, la Direction confirme qu'il n'y a pas eu de changement significatif des activités du Groupe depuis 2015 qui nécessiterait une réévaluation des critères.

- ✓ **Amendements à la norme IFRS 2** 'Paiement fondé sur des actions', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018. Les amendements clarifient les règles de comptabilisation concernant un paiement fondé sur les actions et réglé en trésorerie, ainsi qu'une modification des conditions d'un paiement fondé sur des actions, qui ne serait plus réglé en trésorerie mais en instruments de capitaux propres. De plus, si l'employeur règle une obligation fiscale liée à un paiement fondé sur des actions par une sortie de trésorerie ou d'actifs, la transaction est classée comme étant réglée en intégralité par des instruments de capitaux propres, si en l'absence de la retenue fiscale, le paiement aurait été classé comme tel.
- ✓ **Amendements à la norme IAS 40** 'Immeubles de placement', relatifs aux transferts des immeubles de placement, date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018. Ces amendements clarifient que le transfert d'un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie des « immeubles de placement » ne peut se faire que si, et seulement si, il existe une indication d'un changement d'utilisation. Il y a changement d'utilisation lorsque le bien immobilier devient, ou cesse d'être, un immeuble de placement au sens de la définition de ce terme. Ce changement doit être soutenu par des preuves.
- ✓ **IFRIC 22**, 'Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée', date d'entrée en vigueur: 1er janvier 2018. Cette interprétation porte sur les transactions en monnaie étrangère, ou des parties de celles-ci, lorsqu'une contrepartie payée d'avance libellée ou fixée dans une monnaie étrangère est prévue. IFRIC 22 clarifie le traitement comptable en cas de paiements ou encaissements anticipés uniques ou multiples, avec l'objectif de réduire la diversité des pratiques comptables en la matière.
- ✓ **Amendements à la norme IFRS 9**, «Fonctionnalités de prépaiement avec compensation négative» (entrée en vigueur le 1er janvier 2019). Un amendement qui permet de mesurer certains actifs financiers remboursables avec une compensation dite négative au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au lieu de la juste valeur par le biais du compte de résultat, car ils échoueraient autrement le test « SPPI ». Cet amendement apporte également une précision sur la façon de comptabiliser la modification d'un passif financier.
- ✓ **Améliorations annuelles des IFRS 2014-2016** : apportant des modifications à trois normes, et applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2018 pour les modifications d'IFRS 1 et IAS 28, et 1^{er} janvier 2017 pour les modifications d'IFRS 12. Les améliorations qui seront d'application à partir du 1^{er} janvier 2018 concernent :
 - IFRS 1 'Première adoption des normes IFRS' relative à la suppression des exemptions à court terme des obligations imposées par les normes IFRS 7, IAS 19, et IFRS 10 pour les primo-adoptants; et

- IAS 28 'Participations dans des entreprises associées et des coentreprises' en lien avec l'évaluation d'une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les **nouvelles normes et amendements** aux normes suivants ont été publiés mais **ne sont pas encore obligatoires** pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2017 et **ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne**:

- ✓ **IFRS 17** 'Contrats d'assurance'(en vigueur à partir du 1er janvier 2021). Ce standard remplace IFRS 4, qui rend pour l'instant possible une multitude de possibilités de traitements comptables pour les contrats d'assurance. IFRS 17 changera fondamentalement la comptabilisation pour toutes les entités qui souscrivent à des contrats d'assurance et à des contrats d'investissement avec des possibilités discrétionnaires de participation. Selon le modèle général prescrit par IFRS 17, les contrats d'assurance doivent être évalués en utilisant les composants suivants :
 - les flux de trésorerie pondérés en fonction des probabilités actualisés;
 - un ajustement du risque;
 - une marge de service contractuelle, représentant le profit non réalisé du contrat qui est comptabilisé en produits sur la période de couverture.

IFRS 17 accorde une option de comptabiliser les variations des taux d'actualisation soit dans le compte de résultat, soit directement dans les autres éléments du résultat global. Le choix devrait refléter la comptabilisation des actifs financiers selon IFRS 9. Une approche de répartition des primes simplifiée et facultative est autorisée pour le passif pour la couverture restante pour les contrats de courte durée. Il existe également une modification du modèle de mesure général appelé "variable fee approach" pour certains contrats conclus par des assureurs-vie où les souscripteurs partagent les rendements des éléments sous-jacents. IFRS 17 est un développement significatif de la politique comptable qui aura un impact fondamental sur la méthodologie, les processus, les systèmes et les résultats du Groupe. Actuellement, Le Groupe est en cours de mettre en place un projet d'implémentation des normes IFRS 17 et IFRS 9.

- ✓ **IFRIC 23**, Incertitude sur le traitement d'impôt sur le revenu (en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019). Cette interprétation clarifie le traitement comptable des incertitudes liées au calcul de l'impôt sur le revenu. Cette interprétation devra être appliquée à la détermination du profit taxable (ou perte), de la base taxable, des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôt non utilisés et des taux de taxation, lorsqu'il y a des incertitudes sur le traitement comptable de l'impôt sur le revenu en vertu d'IAS 12.
- ✓ **Amendements à la norme IAS 28**, «Participations à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises» (entrée en vigueur le 1er janvier 2019). Clarification afin de préciser qu'une entité doit appliquer IFRS 9, y compris ses dispositions sur la dépréciation, aux intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise qui, en fait, constituent une partie de sa participation nette dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée. Plus précisément, si l'évaluation et la dépréciation de tels intérêts doivent être effectuées en utilisant IFRS 9, IAS 28 ou une combinaison des deux normes.
- ✓ **Améliorations annuelles des IFRS 2015-2017** : applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2019, apportant des modifications aux normes suivantes :
 - IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IFRS 11 « Partenariats », les modifications en lien avec IFRS 3 clarifient que lorsqu'une entité obtient le contrôle d'une entreprise qui est une entreprise commune, elle devrait réévaluer les participations détenues précédemment dans cette entreprise. Les modifications en lien avec IFRS 11 précisent que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise qui est un partenariat, l'entité ne devrait pas réévaluer les participations précédemment détenues dans cette entreprise.
 - IAS 12 « Impôts sur les bénéfices », les améliorations visent à clarifier que toutes les conséquences fiscales en lien avec les dividendes (c.-à-d. la distribution des bénéfices) devraient être comptabilisées en résultat, quelle que soit la nature de l'impôt.
 - IAS 23 « Coûts d'emprunt, les modifications précisent que si des emprunts spécifiques demeurent impayés alors que l'actif en lien est prêt à être utilisé ou à être vendu, cet emprunt devrait être inclus dans le fonds qu'une entité emprunte généralement afin de calculer le taux de capitalisation des emprunts généraux.
- ✓ **Amendements à la norme IAS 19** « avantages du personnel » (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019). Ces amendements concernent la comptabilisation de modification, réduction ou liquidation du régime. Ces amendements exigent :
 - l'usage d'hypothèses actuarielles actuelles pour déterminer le coût estimé des prestations au titre des services rendus au cours de la période le coût d'intérêt net pour la période restante après modification, réduction ou liquidation du régime ;

- o la comptabilisation au compte de résultat comme coût des services passés ou comme le profit ou la perte résultant d'une liquidation, toute diminution d'excédent bien que ce dernier n'était pas précédemment comptabilisé à cause de l'impact du plafond de l'actif.

Notons que la norme IFRS 8 portant sur les 'secteurs opérationnels' n'est pas utilisée par le Groupe. En effet, les secteurs opérationnels (autres que l'activité d'assurance) et géographiques n'atteignent pas les seuils prévus par le paragraphe 13 de la norme.

2.2. Consolidation

Integrale s.a. consolide les entités de son périmètre en utilisant la méthode de consolidation qui doit s'appliquer en fonction du type de contrôle qu'elle exerce sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par Integrale s.a.

Integrale s.a. contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe à partir de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle de la filiale jusqu'à la date à laquelle elle cesse de l'avoir.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les gains et pertes sur les opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

2.3. Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition. Le coût de l'acquisition est évalué comme la juste valeur des actifs donnés et des passifs encourus ou engagés à la date de transaction. La fraction du coût d'acquisition excédant la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est enregistrée comme un goodwill.

Les frais d'acquisition sont directement portés en charges, sauf les éventuels coûts d'émission de titres d'emprunt et de capitaux propres, qui sont comptabilisés conformément à l'IAS 32 et à l'IAS 39.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Par ailleurs, lorsqu'un groupe d'actifs est acquis, il ne s'agit pas d'un regroupement d'entreprises. Dans ce cas, l'acquéreur identifie et comptabilise les actifs individuels identifiables acquis et les passifs repris. Le coût de ce groupe d'éléments est affecté aux actifs et passifs individuels identifiables sur la base de leurs justes valeurs à la date d'acquisition. Une telle transaction ou un tel événement n'engendre pas de goodwill.

2.4. Goodwill

Le goodwill est estimé initialement au coût et représente la partie excédentaire de la juste valeur de la contrepartie transférée par rapport à la quote-part d'Integrale s.a. dans les actifs identifiables nets acquis et les passifs repris.

Une réévaluation négative (badwill) est comptabilisée directement au résultat. Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations avec les actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant du goodwill. Tout gain ou perte dégagé via ces transactions est comptabilisé dans les fonds propres.

2.5. Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est reconnue dans l'état de la situation financière quand les conditions suivantes sont remplies :

- L'actif est identifiable, c'est-à-dire qu'il est soit séparable, soit qu'il résulte de droits légaux ou contractuels ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs attendus qui sont attribuables à l'actif vont revenir à Integrale s.a. ;
- Integrale s.a. peut contrôler l'actif ;
- Le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, déduction faite de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation sans pouvoir excéder 5 ans. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur annuel.

2.6. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément seront dégagés par le Groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilisation différentes, elles sont comptabilisées comme étant des composants distincts au sein des immobilisations corporelles. L'amortissement de ces éléments se fait sur une base linéaire sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements. Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés linéairement sur la base de leur durée d'utilité :

Immeubles d'exploitation		
Gros œuvre	entre	30 et 40 ans
Toitures/Châssis/Vitrages	entre	15 et 20 ans
Techniques diverses	entre	15 et 20 ans
Aménagements		10 ans
Installations et aménagements		10 ans
Matériel roulant	entre	3 et 5 ans
Mobilier		10 ans
Matériel de bureau	entre	3 et 10 ans
Matériel informatique		3 ans

Les immobilisations font l'objet d'une réduction de valeur lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la « juste valeur moins les frais de vente » ou « la valeur d'utilité »).

2.7. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont valorisés en utilisant le modèle de la juste valeur conformément à la norme IAS 40. Cette juste valeur est le prix pour lequel l'immeuble pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur est déterminée sur la base d'un modèle interne. Afin de confronter les valorisations obtenues par ce modèle, des expertises sont régulièrement demandées à des experts externes. Une rotation est effectuée afin que tous les immeubles soient expertisés au moins une fois sur une période de 3 ans.

Nous renvoyons le lecteur au chapitre « 3. Jugements et estimations comptables principaux » concernant les estimations utilisées dans le cadre de la méthode de valorisation des immeubles de placement.

2.8. Contrats de location

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

Le Groupe détient des contrats de location-financement immobiliers en tant que bailleur. Une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location est enregistrée. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat.

2.9. Revenus immobiliers

Les revenus immobiliers sont enregistrés en tant que produits dans le compte de résultats.

Lors de la négociation d'un nouveau contrat de location ou lors de la prolongation d'un contrat existant, des avantages, dont le locataire bénéficie, peuvent être prévus (ex : gratuités). Integrale s.a., en tant que bailleur, enregistre les frais liés à ces avantages linéairement dans le compte de résultats, comme une diminution de ses revenus locatifs.

2.10. Actifs financiers

(a) Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

1. Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - les placements détenus à des fins de transaction (trading) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie ;
 - les actifs financiers désignés de manière optionnelle (held for trading), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif/passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés.
2. Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.
3. La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
4. Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres, via les autres éléments du résultat global) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

(b) Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de détenir l'actif jusqu'à son échéance ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur ;
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé. Si, dans les deux ans qui précèdent, Integrale s.a. a reclassé ou vendu une partie importante de son portefeuille d'investissements initialement détenus jusqu'à échéance, elle ne peut plus classer d'investissements en instruments détenus jusqu'à échéance. En outre, dans le cas de vente ou de reclassement d'une partie significative de ces investissements, l'ensemble de la catégorie d'instruments financiers détenus jusqu'à échéance doit faire l'objet d'un reclassement.

(c) Comptabilisation initiale

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultats, des éventuels coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

(d) Règles d'évaluation

La juste valeur des actifs financiers est défini comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultats.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ainsi que les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif). Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres via les autres éléments du résultat global.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur via le compte de résultats.

(e) Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêt des comptes, le Groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré. Des difficultés financières de l'émetteur ou le non-paiement de coupons pendant 2 années consécutives seront considérés comme des indicateurs objectifs de dépréciation.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par le compte de résultats en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Il existe une indication objective de dépréciation dans les cas d'une baisse jugée significative (25 %) ou prolongée (quatre trimestres consécutifs) de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en-dessous de son coût.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise via le compte de résultats.

(f) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le Groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode « First In First Out ».

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultats à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

2.11. Perte de valeur sur actifs non financiers

Les actifs ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas soumis à amortissement et font l'objet de tests de dépréciation annuels. Les actifs sujets à amortissement sont évalués pour en estimer la dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable est irrécouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable. Le montant recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Dans le but de calculer une perte de valeur, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il y a des flux de trésorerie pouvant être identifiés séparément (unité génératrice de trésorerie définie comme étant chaque filiale du Groupe). La valeur des actifs non financiers autres que le goodwill, pour lesquels une perte de valeur a été comptabilisée, est revue à chaque date de clôture et peut éventuellement générer une reprise de cette perte de valeur.

2.12. Dérivés

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent » ;
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché ;
- il est dénoué à une date future.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date où le contrat dérivé est signé et sont par la suite réévalués à leur juste valeur.

Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du compte de résultats et les modifications de la juste valeur sont reconnues immédiatement dans le compte de résultats.

2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie disponible, les dépôts à vue auprès des banques, les autres investissements à court terme très liquides avec une maturité originelle de 3 mois ou moins et les découverts bancaires. Les éventuels découverts bancaires sont comptabilisés parmi les dettes dans les passifs courants de l'état de la situation financière.

2.14. Capital

Les capitaux propres comprennent principalement le capital social, les résultats mis en réserve et les variations de valeur des actifs « disponibles à la vente » (en juste valeur par capitaux propres, via les autres éléments du résultat global).

2.15. Impôts sur le résultat

Les charges d'impôts comprennent les impôts sur le résultat et les impôts différés des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation.

La charge d'impôts sur le résultat est calculée sur la base des lois fiscales d'application à la fin de chaque période comptable dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe sont actives et génèrent un résultat imposable.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés.

Un actif d'impôts différés est comptabilisé dans son ensemble pour toute différence temporaire déductible (y compris les pertes fiscales et les crédits fiscaux reportés inutilisés) dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées seront imputées.

Des actifs et des passifs d'impôts différés peuvent être compensés si les soldes d'impôts différés se rapportent à la même entité.

2.16. Avantages au personnel

Avantages à court terme

Les avantages au personnel à court terme sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultats durant la période au cours de laquelle les services ont été rendus. Toute compensation non payée est reprise dans les « Autres dettes » dans l'état de la situation financière.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les sociétés du Groupe ont mis en place différents plans de pension. Le Groupe a mis en place à la fois des plans de pension à cotisations définies et des plans de pension à prestations définies.

Les plans à prestations définies définissent un montant de pension qu'un employé recevra à son départ à la retraite, généralement ce montant dépend d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire. Dans le cas spécifique d'Integrale s.a., ces plans sont gérés en interne.

La provision comptabilisée dans l'état de la situation financière dans le cadre d'un plan à prestations définies est la valeur actuelle de la dette au titre des prestations définies à la fin de l'exercice, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan, y compris les ajustements pour les coûts des services passés non reconnus.

La dette au titre des prestations définies est calculée annuellement. La valeur actuelle de la dette au titre des prestations définies est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, en utilisant les taux d'intérêts d'obligations de haute qualité exprimés dans la devise de paiements des avantages et qui ont des termes, à échéance, se rapprochant des termes de la dette de pension considérée.

Les gains et pertes actuariels provenant d'ajustements d'expérience et de modifications dans les hypothèses actuarielles sont enregistrés en produits ou charges du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les régimes à cotisations définies sont des contrats de retraite par lesquels un employeur s'engage à hauteur d'un financement. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et non sur le niveau de la rente, contrairement aux régimes à prestations définies. Le montant de la retraite des salariés se calcule alors par rapport au cumul des cotisations versées et capitalisées.

La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition du plan peut dans certains cas amener les plans belges à cotisations définies à être considérés comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. Généralement, l'employeur conserve une obligation après le paiement des cotisations. Pour ce faire, Integrale s.a. comptabilise tous les plans de pension comme si ils étaient des plans à prestations définies.

Autres avantages à long terme

Integrale s.a. offre à son personnel d'autres avantages à long terme. Le droit à ces avantages est soumis à la condition qu'une durée significative de service ait été prestée. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés durant la période d'emploi en utilisant la même méthodologie que celle utilisée pour les plans de pensions à prestations définies.

2.17. Passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement

2.17.1. Classification des contrats

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de branche 21 et de branche 23 ;
- les éventuels contrats financiers émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IAS 18 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du Groupe envers ses salariés.

2.17.2. Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le Groupe.

Contrats d'assurance

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un pool de contrats ou d'un type de contrats déterminé, sur les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou sur le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

Lorsque des contrats financiers contiennent un élément de participation discrétionnaire ainsi qu'un élément garanti, l'élément garanti est comptabilisé séparément de l'élément de participation discrétionnaire. L'élément garanti est classé comme un passif.

Assurance vie et capitalisation

Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits.

Provisions techniques et mathématiques

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires. En matière d'actualisation des engagements des rentes temporaires, elles sont actualisées financièrement. De plus, le taux d'actualisation retenu est le taux minimum entre le taux utilisé pour le calcul de la prime et le plus grand des taux techniques réglementaires inférieurs à ce taux.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Test de suffisance des passifs d'assurance

À chaque date de clôture annuelle, le Groupe s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs.

Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

Comptabilité reflet

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements.

Integrale s.a. n'a pas utilisé cette disposition.

2.17.3. Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

2.18. Créances commerciales et autres créances

Les créances à plus et à moins d'un an sont initialement reconnues à leur juste valeur et mesurées par la suite au coût amorti déduction faite de toute dotation pour réduction de valeur. Une dotation pour réduction de valeur est comptabilisée quand il y a une preuve objective que le Groupe ne pourra pas collecter tous les montants dus conformément aux conditions initiales de la créance.

2.19. Dettes financières

Les emprunts, subordonnés ou non, sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ensuite mesurés selon la méthode du coût amorti. Les coûts directement attribuables à l'établissement d'un nouvel emprunt sont déduits de la valeur nominale de l'emprunt et pris en résultat sur la durée de l'emprunt par la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.20. État des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie du Groupe sont présentés sur base de la méthode indirecte. Cette méthode établit le mouvement de la trésorerie de l'exercice en ajustant le « Résultat avant impôts sur le résultat » par tout élément sans effet de trésorerie et par les modifications dans le fonds de roulement (« Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ») et en identifiant les flux de trésorerie d'investissement et de financement de l'exercice.

2.21. Activités abandonnées et actifs destinés à la vente

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, faisant partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La catégorie « Activités abandonnées et actifs destinés à la vente » comprend les actifs, les activités destinés à être cédés ou abandonnés dans les douze mois qui suivent la date de clôture de l'exercice comptable. Les filiales destinées à être cédées demeurent dans le périmètre de consolidation jusqu'au jour où le Groupe en perd le contrôle effectif. Les actifs et passifs concernés sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. Ils sont présentés dans les postes d'actifs et de passifs distincts de l'état de la situation financière.

3. Jugements et estimations comptables principaux

Les montants présentés dans les états financiers consolidés impliquent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses concernant le futur. Les estimations et jugements sont continuellement évalués et sont basés sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs que l'on estime probables au regard des circonstances. Les estimations et jugements qui pourraient avoir un impact sur les états financiers consolidés sont présentés dans les rubriques reprises ci-dessous.

3.1. Actifs financiers

Dépréciations d'actifs

A chaque date d'arrêt des comptes, le Groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré. Des difficultés financières de l'émetteur ou le non paiement de coupons pendant 2 années consécutives seront considérés comme des indicateurs objectifs de dépréciation. Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par le compte de résultats en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Il existe une indication objective de dépréciation dans les cas d'une baisse jugée significative (25 %) ou prolongée (quatre trimestres consécutifs) de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en-dessous de son coût. Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement.

L'application de ces règles n'ont pas conduit à l'enregistrement de dépréciations de valeur sur actifs financiers au cours de cet exercice.

3.2. Passifs d'assurance

Les passifs d'assurance sont évalués selon les politiques locales en vigueur. Dans le cadre des normes IFRS, nous effectuons un Liability Adequacy Test (L.A.T.) dont l'effet principal des variations est lié à la courbe des taux.

Ce test de suffisance (L.A.T.) est réalisé à la clôture de chaque exercice par le département gestion des risques et est soumis à la fonction actuarielle. Ce test de suffisance (L.A.T.) est réalisé avec l'aide de nos programmes de simulation de bilan (Integrale et Certiflex séparément) qui se basent sur les chiffres arrêtés à la date du test.

Pour le segment 'Integrale', les flux sortants et entrants des contrats et les flux de frais utilisés dans le calcul du LAT sont ceux ayant servi au calcul des Best Estimates de base au 31/12/2017. Le scope de primes projetées ('contract boundaries') est donc identique.

Pour le segment 'Certiflex', les flux de prestations aux affiliés sont projetés en tentant compte d'un taux garanti futur unique de 0,75%.

L'actualisation des flux a lieu sur base annuelle et se fait en considérant que ces flux surviennent au milieu de la période à laquelle ils se rapportent (ex : les flux de l'année 2018 sont tous mis à la date du 30/06/2018). Le dernier cash-flow comprend tous les flux survenant au-delà de 50 ans.

La méthode de calcul du LAT est la suivante : la valeur des provisions techniques est calculée sur base d'un taux d'actualisation unique (2,97%), qui est le rendement moyen des actifs pour la première année de simulation (l'année 2018). Cette façon de procéder est prudente dans la mesure où elle n'anticipe pas de remontée de taux sur le marché.

Ce taux de rendement pour l'année 2018 des portefeuilles d'actifs d'Integrale et de Certiflex est le taux de rendement comptable moyen calculé sur base de revenus en monde réel (revenus sur le portefeuille existant et revenus sur les réinvestissements). Le paramétrage des simulations est en ligne avec les hypothèses validées par le Comité de Direction pour les travaux au 31/12/2017.

Les frais initiaux (qui sont en ligne avec les frais projetés dans le cadre du Best Estimate Frais au 31/12/2017) sont indexés d'un taux annuel de 3%.

Cette méthodologie conduit à une valeur des réserves mathématiques de € 2.716.775.164,08, ce qui est inférieur aux réserves mathématiques enregistrées au bilan. Il n'y a donc pas nécessité de constituer un complément de provision.

Ce test est réalisé sur la base de 98,1% du portefeuille. La prise en compte du portefeuille non traité, qui représente que 1,9%, ne devrait pas modifier de façon significative les résultats du test.

3.3. Impôts différés

La diminution importante de la position nette des impôts différés est principalement expliquée par la modification de la règle d'évaluation relative aux immeubles de placement. Les immeubles de placement étant à présent valorisés à la juste valeur, les impôts différés ont été recalculés rétrospectivement. Ce changement de méthode a généré la comptabilisation d'un impôt différé passif de € 72 millions impactant les capitaux propres.

Rappelons qu'un actif d'impôts différés est comptabilisé dans son ensemble pour toute différence temporaire déductible (y compris les pertes fiscales et les crédits fiscaux reportés inutilisés) dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées seront imputées. L'application de cette méthode a conduit le Groupe à ne pas enregistrer d'actifs d'impôts différés sur certaines de ses filiales. En effet, l'utilisation des latences fiscales dans un délai raisonnable semble incertaine pour certaines d'entre elles. Le montant des latences fiscales pour lesquelles un impôt différé a été reconnu est présenté dans la note 21.3.

La diminution importante de l'actif d'impôt différé généré par les latences fiscales est essentiellement expliquée par l'application du changement de taux d'imposition suite à la récente publication au Moniteur Belge de la loi du 25 décembre 2017 portant sur la réforme de l'impôt des sociétés (avec un impact de € 25 millions pour Integrale sa). Par ailleurs, le compte de résultats a également été impacté par une diminution du passif d'impôts différés à hauteur de € 24,8 millions.

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôts différés selon les lois fiscales des divers territoires où le groupe exerce ses activités. Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le gouvernement belge a annoncé en juillet 2017 une importante réforme de l'impôt sur les sociétés qui abaissera le taux d'imposition des sociétés en Belgique de 33,99% à 29,58% en 2018 et 25% à partir de 2020. La loi affectant la réforme a été votée par le Parlement en décembre 2017 ce qui, en vertu des indications de la norme IAS 12, est considéré comme quasi adoptée. Par conséquent, les impôts différés sur les différences temporaires, générées en Belgique sont calculés à la fois sur la base des nouveaux taux d'imposition et de l'appréciation de leurs recouvrabilités attendues. À cet égard, la direction a exercé son jugement pour distinguer les différences temporaires qui sont attendues de se résorber avant 2020, donc assujetties au taux d'imposition de 29,58%, des différences temporaires qui sont attendues de se résorber après 2020 et assujetties au taux d'imposition de 25%.

Concrètement, un taux de 25% a été utilisé pour le calcul des impôts différés sur les immeubles de placements (à l'exception des immeubles luxembourgeois). En effet, il s'agit de placements stratégiques long terme. Ce taux a également été utilisé pour le calcul des impôts différés sur les latences fiscales des

filiales d'Integrale s.a. Pour Integrale s.a., un taux de 29,58% a été utilisé sur les résultats estimés 2018-2019 et un taux de 25% pour les années suivantes . Tandis qu'un taux de 29,58% a également été utilisé pour le calcul des impôts différés relatifs à la valorisation du portefeuille d'actions et d'obligations s'agissant principalement d'investissements disponibles à la vente.

Pour rappel, la latence fiscale à l'origine de l'impôt différé actif d'Integrale s.a. est liée aux provisions techniques considérées comme déjà taxées. L'actif d'impôts différés d'Integrale s.a. correspond à la charge fiscale calculée sur les bénéfices imposables futurs qu'elle générera jusqu'en 2032 à savoir la durée des passifs. Afin de déterminer les bénéfices futurs, un bilan a été projeté en utilisant des hypothèses validées par le comité de direction et le conseil d'administration. Les hypothèses principales tiennent compte d'une nouvelle production durant les années 2018 à 2020 et d'un taux d'intérêt garanti pour cette nouvelle production de 0,75%. Après 2020, les projections s'effectuent en run off. Une politique de réinvestissement du cash est également appliquée pour la nouvelle production ainsi que pour les actifs arrivant à échéance.

Sur l'ensemble des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation, un montant de 1,8 milliard (dont une estimation de 1,7 milliard pour Integrale s.a.) de pertes fiscales n'a pas été reconnu.

Un « back-testing » de l'exercice 2017 a été réalisé et conforte le montant retenu.

3.4. Regroupement d'entreprises

Durant l'exercice 2017, Integrale s.a. a acquis diverses sociétés immobilières. Ces transactions sont considérées comme des acquisitions d'un groupe d'actif et non comme un regroupement d'entreprise.

3.5. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont valorisés en utilisant le modèle de la juste valeur conformément à la norme IAS 40.

Afin de valoriser son portefeuille immobilier, Integrale utilise la « méthode de capitalisation de la valeur locative estimée ». Cette méthode est reconnue par le RICS (Royal Institution of Chartered Surveyors). Le RICS est un organisme international rassemblant des experts certifiés dans le domaine immobilier. La méthode consiste à capitaliser la valeur locative estimée du bâtiment en utilisant un taux de capitalisation (« yield ») en ligne avec le marché immobilier.

La valeur locative correspond au loyer à la date d'évaluation du bien. Le loyer est capitalisé sur la période restant à courir entre la date d'évaluation et la première date de break (= date à laquelle le locataire a la possibilité de quitter le bâtiment). Après la première date de break, une valeur locative est estimée. Celle-ci pourrait tenir compte d'une décote par rapport au loyer contractuel en cas de négociation du locataire afin de rester dans le bâtiment.

Le choix du taux de capitalisation utilisé est lié aux taux de capitalisation pratiqués dans le marché de l'investissement immobilier, qui tiennent compte:

- de la localisation du bien
- de la qualité des immeubles et de celle du locataire
- de la qualité et de la durée du bail à la date de valorisation
- du prix au m² de location en rapport avec celui du marché pour des biens comparables.

La valorisation tient également compte des charges à encourir dans un futur proche.

Afin de déterminer le taux de capitalisation pour chacun des immeubles, Integrale a déterminé sur la base des critères repris ci-dessus et de son expérience dans les transactions de marché un taux de capitalisation par immeuble.

En outre, afin de confronter les valorisations obtenues par le modèle, des expertises sont régulièrement demandées à des experts externes. Une rotation est effectuée afin que tous les immeubles soient expertisés au moins une fois sur une période de 3 ans.

4. Gestion du capital

Le capital est une ressource stratégique qui nécessite une approche de gestion clairement définie, rigoureuse et disciplinée afin d'assurer un déploiement efficace. Elle doit intégrer dans un ensemble les besoins et attentes des différentes parties.

Le principal objectif du processus de gestion du capital est de financer une croissance rentable, de protéger la viabilité et la rentabilité et de déterminer la capacité de paiement des dividendes.

Une politique de gestion du capital a été rédigée et couvre les rôles, les responsabilités et les différents processus impliqués dans la gestion du capital.

En outre, cette politique fournit des lignes directrices sur le processus d'allocation du capital, ses leviers et le capital requis.

Le conseil d'administration a fixé des limites d'appétence et de tolérance aux indicateurs globaux de solvabilité. Un monitoring est réalisé trimestriellement pour s'assurer que les indicateurs restent dans les limites déterminées. En cas de non-respects de celles-ci, des mesures sont prises pour remédier à la situation.

Ensuite, le processus relatif à la gestion de capital et les contrôles en place sont détaillés. Une attention particulière est apportée pour identifier les rôles et responsabilités des différentes parties impliquées, la fréquence et le processus de prise de décision de chacun des processus et contrôles.

4.1. Marge de solvabilité (Solvency II)

Le Solvency II ratio SCR au 31 décembre 2017 est supérieur à 100%.

5. Gestion des risques financiers et d'assurance

5.1. Politique de gestion des risques

Tel que précisé par la circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », le système de gestion des risques « couvre les risques à prendre en considération dans le calcul du capital de solvabilité requis ainsi que les risques n'entrant pas ou n'entrant pas pleinement dans ce calcul et couvre au moins les domaines suivants :

- la souscription et le provisionnement ;
- la gestion actif-passif (asset-liability management - ALM) ;
- les investissements, en particulier dans les instruments dérivés et engagements similaires ;
- la gestion du risque de liquidité et de concentration ;
- la gestion du risque opérationnel ;
- la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque. »

Une politique de gestion des risques a été rédigée. Son objectif est de décrire la politique de gestion des risques au sein d'Integrale SA. Cette politique est proportionnelle à la nature, la taille et la complexité de l'entreprise.

Le système de gestion des risques est un système comportant une stratégie, une procédure définissant le processus de prise de décision, des politiques et des processus de reporting.

L'objectif de ce système est d'identifier, évaluer, gérer et suivre les risques auxquels Integrale est ou pourrait être exposée. Le système de gestion des risques couvre l'ensemble des domaines listés dans la circulaire NBB_2016_31.

Integrale a transcrit les rôles et responsabilités prévus par la circulaire NBB_2016_31 dans les règlements d'intérieur relatifs à chaque comité ou conseil :

- Règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration ;
- Règlement d'ordre intérieur du comité des risques ;
- Règlement d'ordre intérieur du comité d'audit ;
- Règlement d'ordre intérieur du comité de direction.

De manière similaire, Integrale a transcrit les rôles et responsabilités prévus par la circulaire NBB_2016_31 dans les chartes relatives à chaque fonction de contrôle indépendante :

- Charte de la fonction de gestion des risques ;
- Charte de la fonction actuarielle.

Les règlements d'intérieur et les chartes des fonctions de contrôle indépendantes alimentent le mémorandum de gouvernance.

5.2. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs.

Ces risques sont repris dans des matrices de risques et contrôles propres à chaque département et font l'objet d'une évaluation régulière. Pour chaque risque, les contrôles sont revus de manière régulière. Ces matrices de risques constituent l'une des sources les plus importantes pour la gestion du risque opérationnel.

Enfin, les risques d'interruption des activités provenant de l'inaccessibilité de notre siège ou d'une défaillance de notre système d'information font l'objet d'un BCP (business continuity plan) reprenant l'ensemble des dispositions à prendre lors de leur survenance. Ce BCP a été remis au Comité de Direction et aux membres de la cellule de gestion de crise.

Le Comité des risques suit le risque opérationnel (en ce compris les risques de conformité), l'analyse et propose des lignes de conduite pour les mesures de « mitigation » / gestion correspondantes.

5.3. Risques d'assurance

Le risque d'assurance ou de souscription est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Risque de dépenses (= risque de frais généraux)

Le risque de frais est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, qui résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance ou de réassurance.

La maîtrise des dépenses fait partie des objectifs stratégiques d'Integrale s.a. Cet élément est donc intégré dans le tableau des éléments de mesure permettant l'évaluation des risques repris dans la cartographie. Chaque risque est analysé en tenant compte de son impact sur les dépenses. Enfin, soulignons que le Comité d'audit et de risques et le Comité des risques analysent l'évolution des frais généraux dans son reporting trimestriel. Tout dépassement significatif par rapport au budget ou aux chiffres de l'année précédente est analysé et communiqué au Comité de Direction.

Risque de rachat et de transfert

Le risque de rachat ou de transfert est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance qui résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de révision applicables aux rentes, sous l'effet d'un changement de l'environnement juridique ou de l'état de santé de la personne assurée.

Le risque de rachat est assez faible pour les assurances de groupe. Par contre, il peut s'avérer plus important pour les assurances individuelles. Plus particulièrement depuis la commercialisation du produit Certiflex malgré que ces contrats soient caractérisés par une pénalité forte en cas de rachat anticipé.

Pour ce qui est du risque de transfert, il peut être plus important. Toutefois, les transferts sont soumis à certaines règles réduisant ce risque.

Un suivi régulier devra être maintenu ainsi qu'un investissement dans des actifs liquides.

Risque de longévité

Le risque de longévité est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, qui résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une baisse de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

Integrale s.a. est confrontée au risque de longévité essentiellement pour son portefeuille de rentiers qui est peu significatif par rapport à l'ensemble des provisions techniques.

Par prudence, Integrale s.a. constitue depuis plusieurs années une provision technique servant essentiellement à couvrir ce risque. De plus, les tables utilisées pour la tarification des rentes sont rajeunies.

Risque de mortalité

Le risque de mortalité est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, qui résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une augmentation de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

Au-delà d'une rétention fixée en fonction de son appétence au risque, Integrale s.a. se protège contre ce risque par des traités de réassurance. Après réassurance, le risque de mortalité disparaît.

L'analyse de sensibilité démontre que si l'on calcule les provisions techniques d'assurance-vie en corrigeant les tables de mortalité de 5 ans, soit en utilisant les tables MK-5, FKP-5, MR-5, FR-5, XK-5, XR-5, nous obtenons les observations suivantes :

Pour le portefeuille des actifs :

- Actifs : effet mesuré sur les garanties réduites : 27.100.624 EUR
- Actifs : effet mesuré sur les garanties assurées : 49.051.110 EUR

Précisons que les actifs assurés en mixte de rentes sont supposés liquider leurs contrats en capital.

Pour le portefeuille des rentiers :

- Rentiers (hors prépensions) : 5.346.105 EUR
- Rentes temporaires de prépension : 0 EUR

Pour ces dernières, les engagements repris au bilan sont évalués financièrement, c'est-à-dire sans tables de mortalité, même si les bases de premier ordre utilisaient des tables de mortalité usuelles pour ce genre d'opération.

Au niveau du bilan, une provision couvre une partie du déficit observé pour les rentiers « viagers » : il s'agit de la « provision pour consolidation des rentiers » (passage des tables MR/FR à MR-3/FR-3, actuellement utilisées dans nos bases de premier ordre). Son montant est de 3.399.130 EUR.

Risque de catastrophe

Le risque de mortalité catastrophique est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, qui résulte de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou irréguliers, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

Integrale s.a. se protège contre ce risque par des traités de réassurance.

Tous ces risques financiers et d'assurance sont également traités par notre modèle de gestion des risques et par notre programme de simulation de bilans qui permet d'effectuer aisément des analyses de la sensibilité à ces risques. Des scénarios de crise simulant ces risques sont présentés régulièrement au Comité de Direction ainsi que dans le cadre de l'élaboration des bilans prévisionnels.

Enfin, ces risques sont repris dans notre cartographie et font donc l'objet d'une évaluation régulière.

Risque de réassurance

Le risque de réassurance correspond aux pertes consécutives à l'inadéquation de la réassurance et des produits souscrits par Integrale s.a.

Actuellement, les programmes de réassurance s'appliquent aux assurances décès.

Les programmes sont réévalués chaque année pour répondre aux besoins de la production en tenant compte du marché de la réassurance et de l'évolution des fonds propres.

Integrale s.a. se réassure à 100 % des activités décès auprès de Secura (QBE Re Europe) dont la solvabilité est suivie régulièrement.

Concentration quantitative

Nos réserves au 31 décembre 2017 se répartissent entre des réserves relatives aux contrats « assurance de groupe » et « vie individuelle ». Au 31 décembre 2017, la part « assurance groupe » représente 68,1 % de nos réserves. Au 31 décembre 2016, ces produits représentaient également 67,7 % de nos réserves.

5.4. Risques financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

Ces risques sont suivis quotidiennement par la Direction financière et sont soumis à un règlement interne de placement. Cette politique de placement est validée par le Conseil d'administration.

Ce risque est également traité par notre modèle de gestion des risques et par notre programme de simulation de bilans qui permet d'effectuer aisément une analyse de la sensibilité aux variations des paramètres économiques. Des scénarios de crise où une aggravation des paramètres et/ou un changement dans la politique d'investissement sont envisagés et sont présentés régulièrement au Comité de Direction ainsi que dans le cadre de l'élaboration des bilans prévisionnels.

Enfin, ces risques sont également repris dans notre cartographie.

Risque de taux d'intérêts sur titres à revenus fixes

La baisse des rendements d'actifs (liée à une baisse durable des taux obligataires ou des marchés actions) peut réduire la marge financière et les chargements sur les produits en unités de compte.

La hausse des taux obligataires (liée à une hausse des taux d'intérêts ou des spreads) réduit la valeur de marché des investissements en portefeuilles obligataires et peut avoir une incidence défavorable sur la marge de solvabilité.

Au 31 décembre 2017, l'impact d'une augmentation (diminution) de 100 points de base des taux d'intérêts engendre une diminution (augmentation) d'un montant de € 157,67 millions sur la valeur de notre portefeuille obligataire. A la clôture de l'exercice précédent, cette diminution s'élevait à € 167,69 millions.

Risque de variation de prix

Le Groupe est exposé au risque de variation de prix affectant les titres en capitaux propres qu'il détient et classés au bilan consolidé comme étant disponible à la vente. Les investissements présentant un risque actions sont limités. La majeure partie des investissements sont réalisés dans des titres à revenus fixes. Ceux-ci sont réalisés conformément aux limites fixées par le Conseil d'administration.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie (ou de crédit) est le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auquel les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

Ce risque est présent dans plusieurs activités telles que la réassurance, les placements et les relations avec les autres tiers.

Ces activités sont régies par des procédures et des règlements internes qui limitent le risque de contrepartie.

Ce risque est également traité par notre modèle de gestion des risques et par notre programme de simulation de bilans qui permet d'effectuer aisément une analyse de la sensibilité aux défauts dans notre portefeuille obligataire. Un scénario de crise où une aggravation du taux de défaut est envisagée est présenté régulièrement au Comité de Direction ainsi que dans le cadre de l'élaboration des bilans prévisionnels.

Enfin, ce risque est également appréhendé via notre cartographie et régulièrement suivi par le Comité d'investissement et le Comité des risques.

Placements

Afin de mesurer l'exposition au risque de concentration sur ses portefeuilles actions et obligations au niveau du Groupe, le Groupe dispose, en plus des procédures mises en place localement, d'une base de données agrégeant les actifs du Groupe en les analysant par émetteur, niveaux de qualité de crédit, secteur d'activité et zone géographique. Cette base de données permet de suivre l'exposition au risque de défaut d'un émetteur en particulier via la détention d'obligations. Elle permet également de suivre l'exposition en actions.

Concernant les émissions obligataires, des limites d'exposition totale par émetteur sont fixées au niveau de la politique d'investissement approuvée par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2017, les obligations à la juste valeur, ventilées par niveaux de qualité de crédit¹, se présentent comme suit : catégorie 0 (0,12 %), catégorie 1 (29,83 %), catégorie 2 (10,71 %), catégorie 3 (42,61 %), catégorie 4 (0,05 %), catégorie 6 (0,23 %) et catégorie non-notée (16,46 %).

Au 31 décembre 2016, les obligations à la juste valeur, ventilées par niveaux de qualité de crédit, se présentent comme suit : catégorie 0 (1,44 %), catégorie 1 (19,66 %), catégorie 2 (17,36 %), catégorie 3 (45,47 %), catégorie 4 (0,05 %), catégorie 5 (0,05 %) catégorie 6 (0,17 %) et catégorie non-notée (15,80 %).

Au 31 décembre 2017, les obligations d'État comptabilisées comme actifs disponibles à la vente, ventilées par pays, se présentent comme suit : Italie (34,71%), Belgique (42,30 %), Espagne (16,94 %), France (5,53%), Irlande (0,16 %), Slovénie (0,18 %), Lituanie (0,18 %).

Au 31 décembre 2016, les obligations d'État comptabilisées comme actifs disponibles à la vente, ventilées par pays, se présentent comme suit : Italie (41,37 %), Belgique (31,23 %), Espagne (22,24 %), France (2,49 %), Allemagne (2,15 %), Irlande (0,16 %), Slovénie (0,18 %), Lituanie (0,18 %).

Crédit dans les activités de prêts et créances de leasing

¹ Echelle de niveaux de qualité de crédit visée dans la directive 2009/138/CE et 2015/35/CE.

Les risques de crédit résultent des activités d'octroi de prêts immobiliers et autres types de prêts aux clients. Le suivi et le contrôle du risque de crédit sont réalisés tout d'abord grâce à une sélection prudente des risques, et un suivi continu des portefeuilles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre un actif au juste prix. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de vendre un titre, soit par une décote dite « d'illiquidité ».

Le caractère « investisseur net » d'Integrale s.a. fait partie de ses objectifs stratégiques. Cet élément est donc intégré dans le tableau des éléments de mesure permettant l'évaluation des risques repris dans la cartographie. Chaque risque est analysé en tenant compte de son impact sur cet aspect.

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse de la maturité des passifs et actifs financiers ainsi que des contrats d'assurance. Les informations reprises dans la partie « paiements contractuels (non actualisés) » reprennent les prévisions de décaissements (volet passifs) et encaissements (volet actifs). Ces prévisions tiennent compte du paiement/remboursement en capital mais également des intérêts à payer/recevoir sur ces contrats.

En euros	2017					
	Valeur comptable	Paiements contractuels (non actualisés)				
	31 décembre 2017					
		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	Total
ACTIFS FINANCIERS :						
Titres à revenus variables	453.484.856				453.484.856	453.484.856
Actifs financiers disponibles à la vente	440.478.683				440.478.683	440.478.683
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	13.006.174				13.006.174	13.006.174
Titres à revenus fixes	2.247.695.705	257.480.637	213.572.548	235.967.042	2.228.089.891	2.935.110.117
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	46.036.127	12.196.384	10.416.519	1.930.565	34.734.946	59.278.415
Actifs financiers disponibles à la vente	2.026.968.296	85.765.025	198.863.249	224.580.697	2.187.351.330	2.696.560.301
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	174.691.283	159.519.227	4.292.780	9.455.780	6.003.614	179.271.401
Autres placements	109.974.880	36.296.841	20.165.003	17.098.046	67.982.076	141.541.966
Prêts, dépôts et autres placements financiers	109.974.880	36.296.841	20.165.003	17.098.046	67.982.076	141.541.966
Instruments financiers dérivés	4.425.021	1.136.506	2.275.494	2.280.932	908.009	6.600.941
Total	2.815.580.463	294.913.983	236.013.045	255.346.020	2.750.464.832	3.536.737.880

	2017					
	Valeur comptable	Paiements contractuels (non actualisés) (*)				
	31 décembre 2017					
		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	Total
PASSIFS FINANCIERS	412.066.413	118.814.377	56.605.829	48.297.053	323.199.994	546.917.253
Prêts subordonnés	145.242.316	8.429.545	16.859.089	16.859.089	208.186.968	250.334.691
Autres dettes de financement	197.173.115	41.101.813	38.009.497	29.521.457	112.538.776	221.171.543
Instruments financiers dérivés	969.819	601.855	1.737.243	1.916.507	2.474.250	6.729.855
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	2.762.153	2.762.153				2.762.153
Autres dettes	65.919.010	65.919.010				65.919.010
PASSIFS D'ASSURANCE	2.865.550.435	113.174.275	228.968.947	203.318.830	2.320.088.383	2.865.550.435
Passifs liés à des contrats d'assurance	2.842.334.103	113.044.551	228.706.494	203.085.778	2.297.497.279	2.842.334.103
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	19.954.605				19.954.605	19.954.605
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	3.261.727	129.725	262.453	233.052	2.636.498	3.261.727
Total	3.277.616.848	231.988.652	285.574.775	251.615.883	2.643.288.377	3.412.467.687

(*) Les paiements contractuels des passifs d'assurance ont été estimés.

Le tableau des actifs ci-dessus reprend les actifs financiers tels qu'ils sont repris au bilan sous la rubrique « placements financiers ». Ce tableau ne reprend pas d'autres actifs de couverture tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie (€ 124,1 millions au 31/12/2017), les immeubles de placements (€ 996,1 millions) et les autres créances (€ 124,4 millions) qui comprennent les créances de leasing.

Selon des hypothèses prudentes, Integrale s.a. est investisseur net. Cette notion démontre que les flux entrants (primes majorées des produits financiers et des remboursements d'actifs arrivés à échéance) restent structurellement supérieurs aux flux sortants (capitaux, rentes et frais de fonctionnement) pour au moins les 10 prochaines années.

Précisons que, concernant les titres à revenus variables, il s'agit de titres liquides réalisables à court terme. La décision de présenter une échéance à plus de 5 ans réside dans l'intention de conserver ces titres. Celle-ci se confirme par une faible rotation de ce portefeuille par le passé.

2016

En euros	2016					
	Valeur comptable	Paiements contractuels (non actualisés)				
	31 décembre 2016	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	Total
ACTIFS FINANCIERS :						
Titres à revenus variables	199.806.658				199.806.658	199.806.658
Actifs financiers disponibles à la vente	188.303.875				188.303.875	188.303.875
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	11.502.783				11.502.783	11.502.783
Titres à revenus fixes	2.483.841.513	179.311.882	583.378.127	242.739.728	2.232.907.080	3.238.336.817
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	46.127.952	1.848.108	17.903.216	5.681.864	35.776.053	61.209.240
Actifs financiers disponibles à la vente	2.024.375.300	122.151.270	184.776.265	229.986.255	2.187.223.963	2.724.137.752
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	413.338.261	55.312.505	380.698.647	7.071.610	9.907.064	452.989.825
Autres placements	79.503.147	3.784.451	35.265.973	17.109.921	51.820.052	107.980.397
Prêts, dépôts et autres placements financiers	79.503.147	3.784.451	35.265.973	17.109.921	51.820.052	107.980.397
Actifs financiers dérivés	9.326.825	1.259.307	2.498.356	2.384.725	2.058.295	8.200.683
Total	2.772.478.143	184.355.641	621.142.456	262.234.374	2.486.592.084	3.554.324.555

2016

	2016					
	Valeur comptable	Paiements contractuels (non actualisés)				
	31 décembre 2016	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	Total
PASSIFS FINANCIERS	353.123.235	83.454.281	64.633.786	42.676.233	282.695.679	473.459.979
Prêts subordonnés	138.223.914	8.429.545	16.859.089	16.859.089	198.596.566	240.744.289
Autres dettes de financement	148.696.222	17.273.622	45.306.405	23.497.065	80.592.469	166.669.561
Instruments dérivés	9.675.713	1.223.728	2.468.291	2.320.079	3.506.644	9.518.743
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	2.520.384	2.520.384				2.520.384
Autres dettes	54.007.002	54.007.002				54.007.002
PASSIFS D'ASSURANCE	2.745.100.065	92.375.860	207.105.910	203.025.374	2.242.592.921	2.745.100.065
Passifs liés à des contrats d'assurance	2.730.808.195	92.281.609	206.894.600	202.818.227	2.228.813.759	2.730.808.195
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	11.502.783				11.502.783	11.502.783
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	2.789.086	94.251	211.310	207.147	2.276.379	2.789.086
Total	3.098.223.300	175.830.141	271.739.696	245.701.607	2.525.288.600	3.218.560.043

5.5. Hiérarchie des justes valeurs

Au 31 décembre 2017, les instruments financiers ont été évalués à la juste valeur suivant la méthode de niveau 1 ou de niveau 2 (voir explications ci-dessous).

(a) Marché actif : sujets à cotation

Le Groupe applique la hiérarchie juste valeur de la norme IAS 39 telle que décrite ci-dessous pour les actifs comptabilisés à leur juste valeur.

La juste valeur des actifs financiers négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant les prix de marché lorsque ceux-ci sont disponibles. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif (niveau 1) si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale entre un acheteur et un vendeur volontaires. Pour les actifs financiers négociés sur des marchés actifs, les prix obtenus auprès de services externes de cotation représentent un consensus, utilisant des modèles et hypothèses similaires aboutissant à une dispersion des prix très limitée.

Le montant des actifs pour lesquels la valeur de marché est déterminée directement et intégralement par référence à un marché actif est indiqué dans la première colonne (niveau 1) du tableau présenté au point 5.5.1.

(b) Marchés actifs et marchés inactifs

Les actions négociées sur un marché réglementé dans un pays développé et les obligations activement négociées sur des marchés liquides, pour lesquelles des cours représentant un consensus sont régulièrement fournis par des services externes de cotation avec une dispersion limitée et pour lesquelles des prix peuvent être obtenus aisément, sont généralement considérées comme étant cotées sur un marché actif. La liquidité peut être définie comme la possibilité de vendre ou de céder un actif dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise dans un délai limité et à un prix proche de sa valorisation.

Un instrument financier est considéré comme n'étant pas coté sur un marché actif si par exemple une des caractéristiques intrinsèques de l'instrument est un faible nombre de transactions observées, en cas de déclin significatif du volume et du niveau d'activité, en cas d'illiquidité significative ou si les prix observés ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de la juste valeur de l'instrument en raison de conditions de marché disloquées. Les éléments caractérisant un marché inactif peuvent donc être très variés : ils peuvent être inhérents à l'instrument ou refléter une modification des conditions de marché prévalant jusqu'alors.

(c) Instruments financiers non cotés sur un marché actif

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est estimée :

- en utilisant des services externes et indépendants de cotations ; ou
- en utilisant des techniques de valorisation.

Absence de marché actif : recours à des services externes de cotations

Les services externes de cotations peuvent être des gérants de fonds, dans le cas d'investissements dans des fonds non consolidés, ou des courtiers. Lorsque c'est possible, le Groupe collecte des prix auprès de ces services externes de cotations et les utilise comme données dans la valorisation des actifs détenus mesurés à la juste valeur.

Absence de marché actif : recours à des techniques de valorisation

Les techniques de valorisation sont par nature subjectives et l'établissement de la juste valeur d'un actif financier requiert une part de jugement significative. Ces techniques prennent en compte les transactions récentes entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale sur des actifs comparables lorsque de telles références sont disponibles et que le prix de ces transactions est représentatif de la juste valeur (niveau 2). Elles intègrent diverses hypothèses concernant les prix sous-jacents, les courbes des taux d'intérêt, les corrélations, la volatilité, les taux de défaut et d'autres facteurs. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur la combinaison de plusieurs méthodes, telles que des techniques d'actualisation de cash-flows, les multiples de résultat, les valeurs d'actif net retraitées, en prenant en compte, lorsqu'il y en a, les transactions récentes sur des actifs similaires si elles sont intervenues entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale. Le recours à des techniques d'évaluation s'appuyant sur des hypothèses peut donner lieu à différentes estimations de juste valeur. Cependant, les valorisations sont en général effectuées en utilisant des modèles standards (actualisation des cash flows) sur la base des prix de marché d'instruments similaires ou sous-jacents (indices, spreads de crédit, etc.), lorsqu'ils sont disponibles, et les valorisations sont ajustées pour tenir compte de la liquidité et du risque de crédit.

Les techniques de valorisation (niveau 3) peuvent être utilisées quand il y a peu de transactions observables du fait même des caractéristiques intrinsèques de l'instrument, lorsque les prix indiqués par les services externes de cotations sont trop dispersés ou quand les conditions de marché sont si disloquées que les données de marché observées ne sont pas utilisables ou nécessitent des ajustements significatifs. Les valorisations d'actifs sur la base de modèles internes sont par conséquent une pratique courante pour certains actifs peu échangés ou lorsque des processus exceptionnels sont mis en œuvre en raison de conditions de marché spécifiques.

5.5.1. Instruments financiers à la juste valeur par niveau

En euros	31 décembre 2017				
	Niveau 1 - Prix cotés sur un marché actif	Niveau 2 - Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables	Niveau 3 - Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables	Juste valeur totale	Valeur comptable
ACTIFS FINANCIERS					
Actifs financiers disponibles à la vente	2.391.026.495	76.420.484		2.467.446.979	2.467.446.979
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats	167.742.851			167.742.851	167.742.851
Instruments financiers dérivés actifs	4.425.021			4.425.021	4.425.021
Placements afférents aux contrats en unités de compte	19.954.605			19.954.605	19.954.605
Total des actifs financiers	2.583.148.973	76.420.484		2.659.569.456	2.659.569.456
PASSIFS FINANCIERS					
Instruments financiers dérivés passifs	969.819			969.819	969.819
Total des passifs financiers	969.819			969.819	969.819

En euros	31 décembre 2016				
	Niveau 1 - Prix cotés sur un marché actif	Niveau 2 - Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables	Niveau 3 - Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables	Juste valeur totale	Valeur comptable
ACTIFS FINANCIERS					
Actifs financiers disponibles à la vente	2.132.707.881	79.971.294		2.212.679.175	2.212.679.175
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats	413.338.261			413.338.261	413.338.261
Instruments financiers dérivés actifs	9.326.825			9.326.825	9.326.825
Placements afférents aux contrats en unités de compte	11.502.783			11.502.783	11.502.783
Total des actifs financiers	2.566.875.750	79.971.294		2.646.847.044	2.646.847.044
PASSIFS FINANCIERS					
Instruments financiers dérivés passifs	9.675.713			9.675.713	9.675.713
Total des passifs financiers	9.675.713			9.675.713	9.675.713

5.5.2. Transferts entre le niveau 1 et 2

Les titres sont évalués à partir des valeurs de marché et sont classés en catégorie 1 ou sur base des données de marché observables et sont classés en catégorie 2.

6. Autres immobilisations incorporelles

La valeur nette comptable et les variations des immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

(En euros)	2017		
	Logiciels et autres développements informatiques internes	Autres immobilisations incorporelles acquises à l'extérieur	Total
Valeur brute au 1er janvier	426.150	1.004.228	1.430.377
Amortissements cumulés au 1er janvier	-391.190	-508.596	-899.786
Valeur nette comptable au 1er janvier	34.959	495.632	530.591
Acquisitions		471.071	471.071
Amortissements nets	-34.959	-102.488	-137.447
Valeur nette comptable au 31 décembre	0	864.215	864.215
Valeur comptable brute au 31 décembre	426.150	1.475.299	1.901.448
Amortissements cumulés au 31 décembre	-426.149	-611.083	-1.037.233

(En euros)	2016		
	Logiciels et autres développements informatiques internes	Autres immobilisations incorporelles acquises à l'extérieur	Total
Valeur brute au 1er janvier	426.150	501.220	927.369
Amortissements cumulés au 1er janvier	-331.420	-415.371	-746.790
Valeur nette comptable au 1er janvier	94.730	85.849	180.579
Acquisitions		503.008	503.008
Cessions		0	0
Actifs destinés à la vente		0	0
Amortissements nets	-59.771	-93.225	-152.996
Valeur nette comptable au 31 décembre	34.959	495.632	530.591
Valeur comptable brute au 31 décembre	426.150	1.004.228	1.430.377
Amortissements cumulés au 31 décembre	-391.190	-508.596	-899.786

7. Investissements dans des entreprises associées

La valeur nette comptable et les variations d'immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

(En euros)	31/12/2017	31/12/2016
Balance d'ouverture au 1er janvier	22.366.773	4.225.799
Mouvements de l'année	9.389.988	18.140.974
Balance de clôture au 31 décembre	31.756.761	22.366.773

L'augmentation de l'année est d'une part expliquée par les investissements réalisés dans des entreprises associées et d'autre part, due à la mise en équivalence des entreprises associées sur base de leurs fonds propres de l'année.

8. Immeubles de placement

En euros	2017	2016 retraité
	Immeubles de placement	Immeubles de placement
Juste valeur au 1er janvier	886.195.216	858.592.003
Acquisitions	100.851.809	91.953.183
Acquisitions (Capex)	5.022.762	2.578.109
Cessions et désaffectations	-278.988	-71.152.422
Variation de la juste valeur des immeubles de placement	4.309.560	4.224.342
Juste valeur au 31 décembre	996.100.359	886.195.216

Les immeubles de placement ont été valorisés selon le modèle de la juste valeur.

Les acquisitions sont expliquées par l'achat de plusieurs sociétés immobilières au Grand Duché du Luxembourg et en Belgique.

Les revenus locatifs générés par ces immeubles s'élèvent à € 45,8 millions et sont présentés sous le poste « Chiffre d'affaires autres activités » du compte de résultats.

Les charges d'exploitation directes occasionnées par les immeubles de placement s'élèvent à € 9,9 millions.

Certains de ces immeubles ont fait l'objet d'un gage afin de garantir les dettes contractées pour l'achat de ceux-ci. Le montant global de ces garanties s'élève à € 464,1 millions au 31 décembre 2017 (€ 577,3 millions au 31 décembre 2016).

9. Placements financiers hors dérivés

9.1. Placements financiers par catégorie

La composition des actifs financiers du Groupe se présente comme suit :

En euros	2017		
	Coût amorti	Juste valeur	Valeur nette comptable
Obligations	46.036.127	51.295.814	46.036.127
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	46.036.127	51.295.814	46.036.127
Actions		28.857.712	28.857.712
Fonds d'investissement		411.620.970	411.620.970
Obligations		2.026.968.296	2.026.968.296
Actifs financiers disponibles à la vente		2.467.446.979	2.467.446.979
Fonds d'investissement		13.006.174	13.006.174
Obligations		174.691.283	174.691.283
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats		187.697.457	187.697.457
Autres placements	109.974.880	131.390.300	109.974.880
Prêts et autres placements financiers	109.974.880	131.390.300	109.974.880
Total	156.011.006	2.837.830.549	2.811.155.441
Dont :			
Actions		28.857.712	28.857.712
Fonds d'investissement		424.627.144	424.627.144
Obligations	46.036.127	2.252.955.392	2.247.695.705
Autres placements	109.974.880		109.974.880

Le montant de ces placements financiers dont l'échéance est à moins d'un an s'élève à € 293.777.477 (dont €12.196.384 pour les obligations détenues jusqu'à leur terme, 85.765.025 EUR pour les obligations disponibles à la vente, € 159.519.227 pour les obligations classées à la juste valeur par le biais du compte de résultats et € 36.296.841 pour les autres placements).

L'augmentation des actifs financiers disponibles à la vente est principalement expliquée par les fonds d'investissements (€ 411.620.970 en 2017 contre € 148.230.879 en 2016) due aux investissements en fonds obligataires.

La diminution des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats est expliquée par le remboursement des EMTN (€ 174.691.283 en 2017 contre € 413.338.261 en 2016).

2016

En euros	Coût amorti	Juste valeur	Valeur nette comptable
Obligations	46.127.952	52.126.245	46.127.952
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	46.127.952	52.126.245	46.127.952
Actions		40.072.996	40.072.996
Fonds d'investissement		148.230.879	148.230.879
Obligations		2.024.375.300	2.024.375.300
Actifs financiers disponibles à la vente		2.212.679.175	2.212.679.175
Fonds d'investissement		11.502.783	11.502.783
Obligations		413.338.261	413.338.261
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats		424.841.044	424.841.044
Autres placements	79.503.147	97.550.305	79.503.147
Prêts et autres placements financiers	79.503.147	97.550.305	79.503.147
Total	125.631.099	2.787.196.769	2.763.151.318
Dont :			
Actions		40.072.996	40.072.996
Fonds d'investissement		159.733.662	159.733.662
Obligations	46.127.952	2.489.839.805	2.483.841.513
Autres placements	79.503.147		79.503.147

9.2. Évolution des placements financiers hors dérivés

Les mouvements des actifs financiers au cours de l'année sont présentés ci-dessous :

En euros	2017				
	Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Prêts et autres placements financiers	Total
Balance d'ouverture au 1er janvier	46.127.952	2.212.679.175	424.841.044	79.503.147	2.763.151.318
Acquisitions	0	1.217.578.715	1.258.993	66.972.183	1.285.809.891
Ventes et remboursements	-43.082	-940.747.609	-242.659.650	-36.500.451	-1.219.950.792
Ajustements à la juste valeur		-22.063.303	4.257.070		-17.806.232
Amortissements	-31.351				-31.351
Autres	-17.393				-17.393
Balance de clôture au 31 décembre	46.036.127	2.467.446.979	187.697.457	109.974.880	2.811.155.441

Au 31 décembre 2017, à l'instar de l'exercice précédent, le test de dépréciation n'a pas conduit à l'enregistrement de dépréciations sur les placements financiers. Les autres mouvements sur les actifs financiers détenus jusqu'à leur terme sont liés à des différences de valorisation des exercices précédents qui ont été enregistrés dans les fonds propres de l'exercice 2017.

En euros	2016				
	Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Prêts et autres placements financiers	Total
Balance d'ouverture au 1er janvier	51.370.232	1.828.385.077	513.479.866	60.254.091	2.453.489.266
Acquisitions	1.888.812	1.582.101.884	102.000.000	30.262.174	1.716.252.870
Ventes et remboursements	-935.464	-1.183.552.641	-196.905.230	-11.013.118	-1.392.406.453
Ajustements à la juste valeur		-14.255.146	6.266.408		-7.988.738
Amortissements	5.213				5.213
Actifs destinés à la vente	-6.200.841				-6.200.841
Balance de clôture au 31 décembre	46.127.952	2.212.679.175	424.841.044	79.503.147	2.763.151.318

10. Instruments financiers dérivés

10.1. Echancier des notionnels

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

En euros	2017						Notionnel total	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
	Echancier des notionnels au 31 décembre 2017									
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans				
Swaps de taux d'intérêts	6.000.000	1.500.000		1.500.000			9.000.000		-451.920	-451.920
Equity swap						100.000.000	100.000.000	3.912.000	-255.000	3.657.000
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	6.000.000	1.500.000		1.500.000		100.000.000	109.000.000	3.912.000	-706.920	3.205.080
Swaps de change						15.000.000	15.000.000	493.781		493.781
Instruments dérivés de change						15.000.000	15.000.000	493.781		493.781
Autres	1.910.803	1.397.340	813.977	473.992	85.136		4.681.248	19.241	-262.899	-243.658
Autres instruments dérivés	1.910.803	1.397.340	813.977	473.992	85.136	0	4.681.248	19.241	-262.899	-243.658
Total	7.910.803	2.897.340	813.977	1.973.992	85.136	115.000.000	128.681.248	4.425.021	-969.819	3.455.202

En 2017, les options relatives à la couverture de l'écartement de spread du portefeuille obligataire étatique italien sont arrivées à échéance.

En euros	2016						Notionnel total	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
	Echancier des notionnels au 31 décembre 2016									
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans				
Swaps de taux d'intérêts		6.000.000	1.500.000		1.500.000		9.000.000		-792.006	-792.006
Equity swap						100.000.000	100.000.000	818.000	-4.639.000	-3.821.000
Options	112.000.000						112.000.000	555.415		555.415
Contrats à terme	3.909.311						3.909.310,60	5.093.300	-3.849.560	1.243.740
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	115.909.311	6.000.000	1.500.000		1.500.000	100.000.000	224.909.311	6.466.715	-9.280.566	-2.813.851
Swaps de change						15.000.000	15.000.000	2.824.014		2.824.014
Instruments dérivés de change						15.000.000	15.000.000	2.824.014		2.824.014
Autres	2.345.253	1.910.803	1.397.340	813.977	473.992	85.136	7.026.501	36.097	-395.147	-359.050
Autres instruments dérivés	2.345.253	1.910.803	1.397.340	813.977	473.992	85.136	7.026.501	36.097	-395.147	-359.050
Total	118.254.564	7.910.803	2.897.340	813.977	1.973.992	115.085.136	246.935.812	9.326.825	-9.675.713	-348.887

10.2. Echancier des flux contractuels

Les flux contractuels des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

En euros	2017						Flux Total
	Echéancier des flux au 31 décembre 2017						
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	
Swaps de taux d'intérêts	-324.270	-98.190	-50.370	-50.370			-523.200
Equity swap	2.261.250	2.261.250	2.261.250	2.261.250	2.261.250	3.733.250	15.039.500
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	1.936.980	2.163.060	2.210.880	2.210.880	2.261.250	3.733.250	14.516.300
Swaps de change	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-350.991	-935.975
Instruments dérivés de change	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-350.991	-935.975
Autres	-81.622	-74.045	-53.165	-33.963	-6.734		-249.529
Autres instruments dérivés	-81.622	-74.045	-53.165	-33.963	-6.734		-249.529
Total	1.738.361	1.972.019	2.040.718	2.059.920	2.137.519	3.382.259	13.330.796

En euros	2016						Flux Total
	Echéancier des flux au 31 décembre 2016						
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	
Swaps de taux d'intérêts	-312.887	-312.887	-94.396	-48.473	-48.473		-817.115
Equity swap	2.261.250	2.261.250	2.261.250	2.261.250	2.261.250	5.994.500	17.300.750
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	1.948.363	1.948.363	2.166.854	2.212.777	2.212.777	5.994.500	16.483.635
Swaps de change	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-467.988	-1.052.972
Instruments dérivés de change	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-467.988	-1.052.972
Autres	651.669	599.693	485.731	313.077	200.167	38.427	2.288.763
Autres instruments dérivés	651.669	599.693	485.731	313.077	200.167	38.427	2.288.763
Total	2.483.035	2.431.059	2.535.588	2.408.857	2.295.947	5.564.939	17.719.426

11. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

(En euros)	2017		
	Immobilier d'exploitation	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Valeur comptable brute au 1er janvier	6.160.404	12.248.800	18.409.204
Amortissements cumulés au 1er janvier	-1.823.648	-3.210.291	-5.033.939
Valeur comptable nette au 1er janvier	4.336.757	9.038.509	13.375.266
Nouvelles acquisitions et autres mutations (+)	69.597	9.870.832	9.940.429
Sorties d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles (-)	-354.535	-257.948	-612.483
Charge d'amortissement (-)	-214.435	-1.231.450	-1.445.884
Extourne d'amortissement à la suite de cessions et désaffectations (+)	165.112	241.908	407.020
Valeur comptable nette au 31 décembre	4.002.496	17.661.851	21.664.347
Valeur comptable brute au 31 décembre	5.875.467	21.861.684	27.737.151
Amortissements cumulés au 31 décembre	-1.872.971	-4.199.833	-6.072.803

Les nouvelles acquisitions du poste « Autres immobilisations corporelles » concernent principalement des nouvelles installations de panneaux photovoltaïques de certaines de nos filiales.

(En d'euros)	2016		
	Immobilier d'exploitation	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Valeur comptable brute au 1er janvier	5.023.423	4.448.642	9.472.065
Amortissements cumulés au 1er janvier	-1.514.491	-3.010.383	-4.524.874
Valeur comptable nette au 1er janvier	3.508.932	1.438.259	4.947.191
Nouvelles acquisitions et autres mutations (+)	1.136.982	8.169.509	9.306.490
Sorties d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles (-)		-369.351	-369.351
Charge d'amortissement (-)	-309.157	-440.477	-749.634
Extourne d'amortissement à la suite de cessions et désaffectations (+)		240.570	240.570
Valeur comptable nette au 31 décembre	4.336.757	9.038.509	13.375.266
Valeur comptable brute au 31 décembre	6.160.404	12.248.800	18.409.204
Amortissements cumulés au 31 décembre	-1.823.648	-3.210.291	-5.033.939

12. Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance et autres créances

12.1. Ventilation des créances par nature

(En euros)	2017			
	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptées	26.297.225		26.297.225	26.297.225
Créances nées d'opérations de réassurance cédées	73.614		73.614	73.614
Sous-Total	26.370.839		26.370.839	26.370.839
Créances nées d'autres activités	9.795.063		9.795.063	9.795.063
Créances fiscales	6.134.953		6.134.953	6.134.953
Créances nées d'opérations de location-financement	100.865.975		100.865.975	138.385.826
Autres créances	7.636.381		7.636.381	7.636.381
Sous-Total	124.432.373		124.432.373	161.952.224
Total	150.803.212		150.803.212	188.323.063
Partie non courante	95.699.264		95.699.264	131.297.217
Partie courante	55.103.947		55.103.947	57.025.846

En 2017, deux nouveaux contrats de location-financement ont été conclus.

(En euros)	2016			
	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptées	22.313.438		22.313.438	22.313.438
Créances nées d'opérations de réassurance cédées	142.147		142.147	142.147
Sous-Total	22.455.586		22.455.586	22.455.586
Créances nées d'autres activités	8.602.348		8.602.348	8.602.348
Créances fiscales	2.260.527		2.260.527	2.260.527
Créances nées d'opérations de location-financement	55.299.020		55.299.020	72.128.113
Autres créances	10.990.213		10.990.213	10.990.213
Sous-Total	77.152.107		77.152.107	93.981.200
Total	99.607.693		99.607.693	116.436.786
Partie non courante	47.601.874		47.601.874	61.637.873
Partie courante	52.005.820		52.005.820	54.798.913

12.2. Créances de location-financement

	Echéancier des flux			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
2017	5.166.711	25.761.230	69.938.034	100.865.975
2016	7.697.146	19.769.622	27.832.252	55.299.020

13. Autres actifs

(En euros)	2017	2016
Interets et loyers acquis non échus	33.990.341	39.916.810
Autres comptes de régularisation	555.508	1.501.115
Total	34.545.849	41.417.924

Les intérêts et loyers acquis non échus sont principalement composés des intérêts sur coupons relatifs à l'exercice clôturé mais qui seront perçus au cours de l'exercice suivant.

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En euros)	2017	2016
Soldes bancaires et autres valeurs disponibles	118.856.541	147.288.030
Équivalents de trésorerie	5.278.496	7.900.734
Total trésorerie et des équivalents de trésorerie	124.135.038	155.188.764
Total trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	124.135.038	155.188.764

Le taux d'intérêt effectif sur les placements de trésorerie à court terme est de -0,18 % au cours de l'exercice 2017 (contre -0,01 % en 2016).

15. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

(En euros)	Emprunts à court terme	Emprunts à long terme	Total
Dettes nettes au 1er janvier 2016	5.748.029	367.211.566	372.959.595
Conversion emprunts subordonnés en capital		-74.000.000	-74.000.000
Transfert long-terme - court terme	10.385.445	-10.385.445	0
Flux de trésorerie	-2.264.367	50.224.907	47.960.541
Dettes nettes au 31 décembre 2016	13.869.107	333.051.028	346.920.136
Autres mouvements			0
Transfert long-terme - court terme	32.320.328	-32.320.328	0
Flux de trésorerie	-5.456.384	60.951.679	55.495.295
Dettes nettes au 31 décembre 2017	40.733.051	361.682.380	402.415.431

16. Capital social et primes d'émission

En date du 30 septembre 2016, l'assemblée générale d'Integrale a approuvé le changement de la forme juridique de caisse commune d'assurance en société anonyme. Au 31 décembre 2017, le capital souscrit d'Integrale s.a. s'élève à 164.062.000 EUR dont un montant non appelé de 30.000.000 EUR.

(En euros)	Montant	Nombre de parts
Actions nominatives	164.062.000	164.062
Total	164.062.000	164.062

17. Résultats reportés et autres réserves, résultat net de la période

Les réserves inscrites au bilan en date de clôture sont les suivantes :

	31/12/2017	31/12/2016 retraité	1/01/2016
Réserve AFS	-4.520.390	29.324.209	107.368.944
Réserves consolidées	171.160.677	169.737.590	166.599.544
Résultats reportés	438.612.301	257.535.013	93.176.163
Résultats reportés et autres réserves	605.252.588	456.596.812	367.144.650
Capital	134.062.000	134.062.000	0
Total des résultats reportés, autres réserves et capital	739.314.588	590.658.812	367.144.650
			0
Résultat de l'année	26.530.635	181.077.288	164.358.850
			0
Total des résultats reportés et autres réserves	765.845.223	771.736.100	531.503.501

Le poste des réserves est principalement impacté par le résultat de la période et les ajustements à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente.

Integrale s.a. dispose d'un fonds de réserve constitué afin de faire face à tout déficit. Lors de la transition aux normes IFRS, ce fonds a fait l'objet d'un reclassement du poste des provisions techniques vers la rubrique des fonds propres.

18. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

18.1. Ventilation des passifs liés à des contrats d'assurance

Les passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance, y compris ceux pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré, se décomposent comme suit :

(En euros)	Activités vie	
	2017	2016
Provisions mathématiques	2.804.396.239	2.693.741.156
Provisions pour sinistres	19.393.572	20.071.698
Passifs liés à des contrats d'assurance	2.823.789.811	2.713.812.853
Passifs liés à des contrats d'assurance en unité de compte	19.954.605	11.502.783
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	3.261.727	2.789.086
Passifs liés aux avantages au personnel	18.544.292	16.995.342
Total des passifs liés à des contrats d'assurance (bruts)	2.865.550.435	2.745.100.065
Total des passifs liés à des contrats d'assurance (net de la part des réassureurs)	2.865.550.435	2.745.100.065
Partie non courante	2.752.376.159	2.652.724.205
Partie courante	113.174.275	92.375.860

La partie courante (court terme) de ces passifs liés à des contrats d'assurance est de € 113.174.275 au 31 décembre 2017 et € 92.375.860 au 31 décembre 2016.

Les réassureurs ne disposent pas de parts dans les provisions mathématiques du Groupe.

Vu le montant non significatif par rapport au total des réserves mathématiques, les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ont été classés en tant que contrats d'assurance.

18.2. Évolution des passifs relatifs aux contrats d'assurance

(En euros)	Activités vie	
	2017	2016
Passifs liés à des contrats d'assurance au 1er janvier	2.713.812.853	2.545.674.499
Primes	179.013.334	219.856.146
Prestations	-147.564.245	-159.975.520
Revalorisation des provisions	72.602.221	97.948.969
Transferts	5.247.521	14.617.055
Provisions pour sinistres	678.125	-4.308.294
Variation liée aux actifs destinés à la vente	0	0
Passifs liés à des contrats d'assurance au 31 décembre	2.823.789.811	2.713.812.853

Les charges de prestations des contrats d'assurance présentées au compte de résultats s'élèvent à € 262.401.506. Cette charge est composée des prestations en rentes et capitaux (voir rubrique « prestations » dans le tableau ci-dessus) et de la variation des passifs liés à des contrats d'assurance.

19. Dettes de financement

19.1. Ventilation par nature

(En euros)	2017	2016
Fonds de garantie	60.000.000	60.000.000
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	145.242.316	138.223.914
Dettes subordonnées	205.242.316	198.223.914
Dettes envers les établissements de crédit	193.604.700	145.103.841
Autres	3.568.415	3.592.381
Autres dettes de financement	197.173.115	148.696.222
Total des dettes de financement	402.415.431	346.920.136

L'augmentation des dettes envers les établissements de crédit est expliquée par le refinancement des créances de location-financements et par le financement des nouvelles filiales.

La juste valeur des emprunts subordonnés au 31 décembre 2017 s'élève à € 195,3 millions (contre € 195,4 millions au 31 décembre 2016). En ce qui concerne les dettes envers les établissements de crédit, leur juste valeur au 31 décembre 2017 s'élève à € 198,5 millions (contre € 151,8 millions au 31 décembre 2016).

Les gages donnés par la maison mère sur les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à € 35,0 millions.

19.2. Ventilation par échéance

(En euros)	2017			Total de la valeur au bilan
	moins de 1an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Fonds de garantie			60.000.000	60.000.000
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	3.802.500	0	141.439.816	145.242.316
Dettes subordonnées	3.802.500	0	201.439.816	205.242.316
Dettes envers les établissements de crédit	36.901.315	56.886.489	99.816.897	193.604.700
Autres	29.237	176.835	3.362.343	3.568.415
Autres dettes de financement	36.930.551	57.063.323	103.179.240	197.173.115
Total des dettes de financement	40.733.051	57.063.323	304.619.056	402.415.431

2016

(En euros)	2016			Total de la valeur au bilan
	moins de 1an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Fonds de garantie			60.000.000	60.000.000
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles			138.223.914	138.223.914
Dettes subordonnées			198.223.914	198.223.914
Dettes envers les établissements de crédit	13.845.141	60.790.318	70.468.382	145.103.841
Autres	23.967	152.111	3.416.303	3.592.381
Autres dettes de financement	13.869.107	60.942.429	73.884.685	148.696.222
Total des dettes de financement	13.869.107	60.942.429	272.108.599	346.920.136

20. Autres dettes

Les autres dettes courantes (à l'exception des provisions, des dettes fiscales, des dettes financières et des dettes directement associées à des actifs non courants disponibles à la vente) peuvent être présentées comme suit :

(En euros)	2017	2016
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2.762.153	2.520.384
Dettes nées d'opérations de réassurance cédée		-
Dettes liées aux activités opérationnelles	2.762.153	2.520.384
Impôts sur le résultat courant	415.836	407.311
Autres cotisations et taxes	2.998.592	3.471.079
Dettes d'impôt exigible	3.414.428	3.878.390
Dettes sociales	2.758.196	2.359.675
Dettes diverses	40.741.908	27.569.847
Compte de régularisation passifs	22.418.906	24.077.480
Autres dettes	65.919.010	54.007.002
Total des autres passifs	72.095.592	60.405.777

L'ensemble des autres passifs présentés ci-dessus sont exigibles à court terme. L'augmentation des dettes diverses est expliquée par les montants restants à libérer sur prêts.

21. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même juridiction fiscale.

21.1. Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs d'impôts différés par nature avant compensation par entités légales, ceci explique la différence avec les postes d'impôts différés à l'actif et au passif du bilan. Le total des impôts différés nets correspondent au solde des actifs et passifs d'impôts différés repris au bilan. Le tableau ci-dessous reprend les impôts différés ventilés en fonction de la source. Le tableau repris sous le point 21.2 explique la fluctuation des impôts différés entre le début et la fin de l'exercice et les rubriques impactées par les mouvements dans les comptes (comptes de résultats, fonds propres).

(En euros)	2017			2016 retraité		
	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets
Impôts différés sur les réserves liées à la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		614.819	-614.819		1.340.627	-1.340.627
Impôts différés sur le résultat lié à la réévaluation des actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats		41.496	-41.496		1.767	-1.767
Impôts différés sur les réserves liées aux immeubles de placement		101.590.827	-101.590.827		101.590.827	-101.590.827
Impôts différés sur le résultat lié aux immeubles de placement		-20.273.005	20.273.005		5.812.054	-5.812.054
Impôts différés sur le résultat lié à d'autres sources	630.143		630.143	529.546		529.546
Impôts différés liés aux pertes fiscales activées	77.228.998		77.228.998	107.446.043		107.446.043
Total	77.859.141	81.974.137	-4.114.995	107.975.589	108.745.275	-769.686

21.2. Évolution des actifs et passifs d'impôts différés

En euros	2017			2016 retraité		
	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets
Valeur nette comptable au 1er janvier	97.681.263	98.450.949	-769.686	532.904	113.618.747	-113.085.843
Variations par le compte de résultats	-28.404.537	-23.714.026	-4.690.510	97.853.977	-3.647.286	101.501.263
Variation par les autres éléments du résultat global relatifs à des gains et pertes recyclable au compte de résultat	672.601	15.380	657.221	-765.706	25.230	-790.936
Variation par les autres éléments du résultat global - Autres	-21.248	-709.228	687.980	60.087	2.251.673	-2.191.586
Autres variations	-	-	-	-	-13.797.417	13.797.417
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	69.928.079	74.043.074	-4.114.995	97.681.263	98.450.949	-769.686

Comme mentionné dans la note 3.3., l'impact en compte de résultats du changement de taux d'imposition suite à la récente réforme de l'impôt des sociétés représente une diminution de l'actif d'impôt différé à hauteur de € 25,8 millions et une diminution du passif d'impôt différé à hauteur de € 24,8 millions.

21.3. Latences fiscales

(En euros)	2017	2016
Latences fiscales pour lesquelles un impôt différé actif a été reconnu :		
Utilisation prévue dans l'année	13.670.818	11.867.412
Utilisation prévue au-delà de l'année	295.032.785	304.243.335
Sous-total	308.703.603	316.110.748
Latences fiscales pour lesquelles un impôt différé actif n'a pas été reconnu :		
Recouvrement limité dans le temps		
Recouvrement illimité dans le temps	1.811.018.571	1.341.216.793
Sous-total	1.811.018.571	1.341.216.793
Total des latences fiscales	2.119.722.173	1.657.327.540

22. Avantages au personnel

Integrale s.a. offre à son personnel actif et retraité des avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et des indemnités de fin de contrat. Ces avantages ont été valorisés conformément à la norme IAS 19. La dette correspondante IAS 19 reconnue au bilan peut être décomposée comme suit.

22.1. Détail par nature d'avantages au personnel

(En euros)	2017	2016
Engagements de retraites postérieurs à l'emploi	18.200.913	16.696.834
Autres avantages à long terme du personnel	343.379	298.507
Total	18.544.292	16.995.342
Partie courante	2.706.431	138.144
Partie non courante	15.837.861	16.857.197

22.2. Engagements de retraite postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

La totalité des régimes octroyés au personnel des différentes filiales du Groupe sont assurés au sein même du Groupe à l'exception du régime sectoriel de la commission paritaire 306, qui est assurée auprès de l'OFP OGEO 2 pension. Il s'agit d'un plan de retraite alimenté par une prime annuelle de € 175 pour un travailleur à temps plein. Le plan ayant démarré récemment, les engagements ne sont pas significatifs.

A côté de ce régime sectoriel, deux types de régimes distincts coexistent :

- i. Les régimes à prestations définies, selon lesquels un montant prédéfini sera versé à un employé à son départ en retraite, ou durant sa retraite. Ce montant dépend généralement des facteurs suivants : nombre d'années de service, salaires et plafond de pension légale. Ces régimes ont été fermés le 1er mars 2006 : tout nouvel engagé bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies.
- ii. Les régimes à cotisations définies qui sont des contrats de retraite par lesquels l'employeur s'engage à hauteur d'un financement. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et non sur le niveau des prestations, contrairement aux régimes à prestations définies. Le montant de la retraite des salariés se calcule alors par rapport au cumul des cotisations versées et capitalisées. La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition du plan amène à considérer les plans belges à cotisations définies comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. L'employeur conserve donc une obligation après le paiement des cotisations. Pour ce faire, Integrale s.a. comptabilise tous les plans de pension comme s'ils étaient des plans à prestations définies. Les estimations de ces engagements ont été déterminées en utilisant la méthode « Projected Unit Credit », méthode reconnue pour la norme IAS 19 pour les plans de pensions à prestations définies.

Enfin, du fait que le Groupe assure lui-même les prestations futures des régimes de pensions octroyés à son personnel, les actifs de couverture des plans de pension ne correspondent pas à la définition d'actifs du régime au sens de l'IAS 19. La provision pour engagement de retraite est donc présentée brute à l'état de la situation financière sans déduction des actifs du plan. Les actifs du plan, dont la juste valeur s'est élevé à € 14,45 millions au 31 décembre 2017 contre € 13,6 millions au 31 décembre 2016, sont comptabilisés parmi les actifs financiers (la juste valeur qu'on renseigne ci-dessus comprend les deux plans cotisations et prestations définies).

Le Groupe assure également lui-même un régime de primes d'ancienneté (Jubilee) qui sont versées à l'occasion des 25 ans de service, des 30 ans de service, des 35 ans et des 45 ans de service. Le montant de l'avantage est égal respectivement à 1/4, 1/2, 3/4 et 1 mois de salaire. Si la carrière prestée au sein du Groupe n'est pas supérieure ou égale à 75 % de la carrière totale, un prorata est appliqué.

A. Évolution de la valeur actuelle des régimes de retraite et des autres avantages

(En euros)	2017			2016		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Valeur actuelle de l'obligation au 1er janvier	16.696.834	298.507	16.995.342	15.543.173	255.004	15.798.177
Coût des services rendus	858.328	24.258	882.587	1.037.468	20.796	1.058.265
Coût financier	223.135	4.247	227.383	222.857	3.881	226.738
Contributions versées par les participants	141.224	-	141.224	126.654	-	126.654
Ecarts actuariels	310.505	39.683	350.187	-132.420	46.515	-85.905
Prestations de services	-29.114	-23.316	-52.430	-100.897	-27.689	-128.586
Transferts d'obligations pour les sortis au 1er janvier	-	-	-	-	-	-
Valeur actuelle de l'obligation au 31 décembre	18.200.913	343.379	18.544.292	16.696.834	298.507	16.995.342

(En euros)	2017			2016		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Ecarts actuariels	310.505	39.683	350.187	-132.420	46.515	-85.905
- dus aux changements d'hypothèses financières	1.093.812	24.985	1.118.798	748.117	14.447	762.564
- autres	783.308	-14.697	768.610	880.537	-32.068	848.470

B. Hypothèses actuarielles

Le calcul de la dette est basé sur des hypothèses actuarielles qui ont été déterminées à chaque date de clôture. Elles sont non seulement basées sur des facteurs macroéconomiques pertinents pour les dates en question mais aussi sur les différentes caractéristiques des plans valorisés. Elles représentent la meilleure estimation d'Integrale s.a. pour le futur. Elles sont revues périodiquement en fonction des évolutions des marchés et des statistiques disponibles.

	2017	2016
Taux d'actualisation appliqué	1,27%	1,34%
Taux attendu d'augmentation des salaires	3,54%	2,93%
Augmentations futures des prestations définies	1,63%	1,62%
Taux de rendement attendu des droits au remboursement comptabilisés en tant qu'actifs	s.o.	s.o.
Taux d'évolution des coûts médicaux (sur base du taux d'inflation)	s.o.	s.o.

Le taux d'actualisation a été fixé en prenant comme référence le taux de marché à la fin de la période de reporting fondé sur les obligations d'entités de première catégorie (niveau de qualité de crédit 1).

Analyse de sensibilité

La valeur actuelle des obligations des régimes de retraite a été déterminée en faisant varier certains paramètres de +10 % ou de -10 %.

(En euros)	2017	2016
Taux d'actualisation appliqué augmenté de 10% (1,397%)	17.938.353	16.424.386
Taux d'actualisation appliqué diminué de 10% (1,143%)	18.469.875	16.976.194
Taux attendu d'augmentation des salaires augmenté de 10% (3,894%)	18.822.483	17.211.964
Taux attendu d'augmentation des salaires diminué de 10% (3,186%)	17.616.392	16.223.180
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales augmenté de 10% (1,793%)	18.071.089	16.570.685
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales diminué de 10% (1,467%)	18.328.018	16.826.792
Rajeunissement de 3 ans des tables de mortalité	18.183.550	16.674.046

La valeur actuelle des obligations des autres prestations (prime ancienneté) a été déterminée en faisant varier certains paramètres de +10 % ou de -10 %.

(En euros)	2017	2016
Taux d'actualisation appliqué augmenté de 10% (1,397%)	338.420	294.157
Taux d'actualisation appliqué diminué de 10% (1,143%)	348.448	302.962
Taux attendu d'augmentation des salaires augmenté de 10% (3,894%)	357.425	308.202
Taux attendu d'augmentation des salaires diminué de 10% (3,186%)	330.072	289.243
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales augmenté de 10% (1,793%)	343.379	298.507
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales diminué de 10% (1,467%)	343.379	298.507
Rajeunissement de 3 ans des tables de mortalité	346.481	300.829

C. Coûts à charge du compte de résultats

(En euros)	2017			2016		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Coût des services rendus	858.328	24.258	882.587	1.037.468	20.796	1.058.265
Coût financier	223.135	4.247	227.383	222.857	3.881	226.738
Contributions versées par les participants	141.224	-	141.224	126.654	-	126.654
Prestations de services	-29.114	-23.316	-52.430	-100.897	-27.689	-128.586

D. Coûts portés dans les fonds propres (Other Comprehensive Income)

(En euros)	2017			2016		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Ecart actuariels	310.505	39.683	350.187	-132.420	46.515	-85.905

E. Informations complémentaires relatives à la norme IAS 19

La durée des engagements de retraite et celle des autres avantages à long terme passent d'environ 9 ans à 11 années, modification causée par la prise en compte de deux années supplémentaires pour les travailleurs bénéficiant du régime à Prestations Définies.

(En années)	2017	2016
Duration - RETRAITE	10,75	12,31
Duration - AUTRES PRESTATIONS POSTERIEURES A L'EMPLOI	11,50	10,99
Duration - TOTALE	10,77	11,43

Les allocations et taxes à charge du Groupe pour l'exercice 2017 sont estimées à € 0,9 millions contre 0,1 millions pour les contributions versées par les participants.

Les prestations attendues au cours des prochains exercices sont données dans le tableau ci-après.

(En euros)	Prestations attendues			Prestations attendues		
	Régimes de retraite	Autres prestations	Total	Régimes de retraite	Autres prestations	Total
< 1 an	1.244.197	12.987	1.257.184	0	25.117	25.117
1 à 2 ans	0	6.970	6.970	1.290.271	12.283	1.302.554
2 à 3 ans	1.329.865	15.592	1.345.457	0	6.608	6.608
3 à 4 ans	993.083	11.795	1.004.878	1.349.619	14.541	1.364.160
4 à 5 ans	1.237.939	28.447	1.266.386	26.762	11.416	38.178
5 à 6 ans	342.396	35.306	377.701	1.274.990	28.395	1.303.385
6 à 11 ans	6.561.040	188.081	6.749.121	5.945.272	148.433	6.093.705

23. Provisions pour risques et charges

En euros	2017	2016
	Provisions pour autres risques et charges	Provisions pour autres risques et charges
Provisions au 1er janvier	207.517	180.407
Dotations (+)	49.140	28.810
Reprises (-)	-1.700	-1.700
Provisions au 31 décembre	254.957	207.517

Ce poste reprend les provisions constituées dans nos filiales immobilières.

24. Résultat des activités d'assurance

24.1. Chiffre d'affaires des activités d'assurance

(En euros)	2017			2016		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total
Primes émises brutes	179.013.334		179.013.334	219.856.146		219.856.146
Primes acquises cédées aux réassureurs	-1.424.177		-1.424.177	-1.682.767		-1.682.767
Primes acquises	177.589.157		177.589.157	218.173.378		218.173.378
Autres produits des activités d'assurance	6.283.585		6.283.585	5.886.309		5.886.309
Chiffre d'affaires des activités d'assurance (net de réassurance)	183.872.742		183.872.742	224.059.688		224.059.688

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement expliqué par l'encaissement d'Integrale s.a. Il se répartit en primes récurrentes (€ 96,8 millions en 2017) et en primes uniques (€ 82,2 millions en 2017). Les primes encaissées se répartissent entre les produits d'assurance de groupe (69 %) et l'assurance vie individuelle (31 %).

En 2016, le chiffre d'affaires d'Integrale s.a. se répartit en primes récurrentes (€ 96,7 millions) et en primes uniques (€ 113,5 millions). Les primes encaissées se répartissent entre les produits d'assurance de groupe (59 %) et l'assurance vie individuelle (41 %).

24.2. Charges techniques des activités d'assurance

(En euros)	2017			2016		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total
Charges des prestations d'assurance	-262.401.506		-262.401.506	-316.562.272		-316.562.272
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	1.267.427		1.267.427	2.472.857		2.472.857
Charges de gestion	-12.366.701		-12.366.701	-11.896.050		-11.896.050
Charges techniques des activités d'assurance	-273.500.780		-273.500.780	-325.985.466		-325.985.466

24.3. Résultat net des cessions en réassurance

(En euros)	2017	2015
Primes acquises cédées aux réassureurs	-1.424.177	-1.682.767
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	1.267.427	2.472.857
Résultat net des cessions en réassurance	-156.750	790.089

25. Résultat financier net

(En euros)	2017						Total
	Produits nets des placements	Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le résultat	Variation des dépréciations et amortissements sur placements	Charges de gestion des placements	Charges liées aux dettes de financement	
Immeubles de placement	5.900.602		-1.678.187	-1.027.883	-11.219.842	-18.774.143	-8.025.310
Participations disponibles à la vente							
Participations							
Actions et fonds disponibles à la vente	3.097.235	7.113.288		-8.937			10.201.586
Actions et fonds comptabilisés à la juste valeur par résultat			950.860				950.860
Actions et fonds d'investissement	3.097.235	7.113.288	950.860	-8.937			11.152.446
Obligations disponibles à la vente	61.401.265	6.903.619					68.304.884
Obligations comptabilisées à la juste valeur par le résultat	14.448.194	4.340.395	3.729.929				22.518.518
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2.012.778			-31.351			1.981.427
Obligations	77.862.237	11.244.014	3.729.929	-31.351			92.804.829
Prêts, dépôts et autres placements financiers	7.667.305	-68.916		-705			7.597.685
Instruments financiers dérivés	6.219.181		-579.910		-8.553.720		-2.914.449
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.706.994	4.387.806			-65.206		6.029.595
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	102.453.554	22.676.192	2.422.691	-1.068.875	-19.838.768	-18.774.143	106.644.794

(En euros)	2016 retraité						Total
	Produits nets des placements	Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le résultat	Variation des dépréciations et amortissements sur placements	Charges de gestion des placements	Charges liées aux dettes de financement	
Immeubles de placement	6.598.299		74.918	-565.029	-10.585.734	-18.903.234	-4.552.465
Participations disponibles à la vente		-2.770.529					-2.783.853
Participations		-2.770.529					-2.770.529
Actions et fonds disponibles à la vente	2.306.330	150.723		-214.816			2.242.237
Actions et fonds comptabilisés à la juste valeur par résultat			716.936				716.936
Actions et fonds d'investissement	2.306.330	150.723	716.936	-214.816			2.959.174
Obligations disponibles à la vente	62.108.635	75.850.496					137.959.131
Obligations comptabilisées à la juste valeur par le résultat	29.741.752	-2.902.120	5.370.591				32.210.223
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	1.321.264	3.103.709					4.424.973
Obligations	93.171.651	76.052.085	5.370.591				174.594.327
Prêts, dépôts et autres placements financiers	5.521.193						5.521.193
Instruments financiers dérivés	39.216.771		492.704		-42.951.814		-3.242.340
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.527.244	49.260		-50.000	-19.989		1.506.515
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	148.341.488	73.481.539	6.655.150	-829.845	-53.557.537	-18.903.234	174.015.876

26. Dépenses par nature

(En euros)	2017	2016
Frais de personnel (voir détail note 27)	10.790.126	10.409.593
Biens et services divers	8.518.872	9.019.816
Charges locatives (précompte immobilier)	4.375.579	4.694.597
Charges liées aux immeubles d'exploitation	2.955.314	3.446.138
Provisions pour autres risques et charges	-135.074	
Dotations et amortissements	715.679	652.173
Autres charges	186.855	189.131
Frais généraux récupérés (-)	-6.078.959	-6.432.179
Total des frais généraux par nature	21.328.391	21.979.267

27. Charges de personnel

(En euros)	2017	2016
Salaires	8.403.963	7.807.970
Charges de sécurité sociale	1.756.510	1.871.407
Avantages au personnel	534.542	838.910
Autres avantages	95.110	-108.695
Total des frais de personnel	10.790.126	10.409.593

28. Impôts sur le résultat

Détail de la charge d'impôts

(En euros)	2017	2016
Impôt exigible	1.757.680	2.029.783
Impôt différé	4.033.289	-100.710.327
Impôt sur le bénéfice des activités courantes	5.790.970	-98.680.544

(En euros)	2017	2016 retraité
Bénéfice avant impôts	39.033.581	84.615.843
Taux imposition théorique	33,99%	33,99%
Charge/Produit d'impôt théorique	-13.267.514	-28.760.925
Incidence du résultat non soumis à l'impôt des sociétés		29.759.719
Incidence des différences temporaires et latences fiscales	7.476.544	97.681.750
Charge/produit d'impôt réel	-5.790.970	98.680.544

La charge d'impôt réelle de € 5,8 millions correspond essentiellement à la diminution des actifs d'impôts différés de € 30,2 millions, à la diminution de l'impôt différé passif relatif à la variation de la juste valeur des immeubles de placement pour €26 millions. Le montant des impôts réellement payés sur l'exercice 2017 s'élève à 1,6 millions. Précisons qu'une grande majorité des entités du groupe ont constitué des pertes fiscales durant l'année.

Pour rappel, Integrale s.a., principale contributrice au résultat du Groupe, est soumise à l'impôt des sociétés depuis le 1 juillet 2016.

29. Engagements

Autres droits et engagements qui ne sont pas reflétés dans le bilan

Les garanties réelles sur actifs propres comprises dans la consolidation et accordées en tant que sécurité pour des dettes ou engagements s'élèvent à € 464,1 millions en 2017 (€ 577,3 millions en 2016).

Signalons également qu'Integrale détient des garanties promises par des tiers pour son compte par l'intermédiaire des prêts hypothécaires (€ 11,0 millions) et des prêts garantis (€ 44,1 millions) octroyés.

30. Transactions avec les parties liées

Les parties liées d'Integrale s.a. sont : Nethys s.a., Publifin s.c.i.r.l. et Finanpart s.a.. Integrale s.a. n'a pas eu de transactions avec ses parties liées au cours de l'année 2017.

Rémunération des principaux dirigeants

(En euros)	2017	2016
Rémunérations aux principaux dirigeants		
Avantages à court terme	1.890.148	1.482.453
Avantages postérieurs à l'emploi	358.277	290.431

31. Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas connaissance d'éléments postérieurs à la clôture qui pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2017.

Notons toutefois qu'afin de renforcer les fonds propres de la maison mère, Integrale, une augmentation de capital a été réalisée en date du 28 mars 2018. Cette augmentation de capital a été effectuée exclusivement par notre actionnaire majoritaire Nethys et s'élève à € 165.647.350 dont € 16.700.000 en nature et € 148.947.350 en espèces.

Le conseil d'administration a pris connaissance du projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales. Conforté par une consultation juridique, le conseil d'administration estime que le décret ne devrait pas avoir de conséquences sur la gestion d'Integrale qui est une entité d'intérêt public placée sous le contrôle des autorités prudentielles BNB et FSMA.

32. Liste des sociétés consolidées

32.1. Liste des filiales

Integrale s.a. possède les filiales suivantes :

Situation au 31 décembre	2017				2016
	Pays	Devise	Secteur d'activité	Fraction du capital détenue (en %)	Fraction du capital détenue (en %)
Maison mère :					
Integrale SA	BE	EUR	Assurance		
Sociétés consolidées par intégration globale:					
Integrale Immo Management SA	BE	EUR	Immobilier	99,98%	99,98%
Ariane Building SA	BE	EUR	Immobilier	75,00%	75,00%
Integrale Insurance Services SA	BE	EUR	Service	63,64%	63,64%
Vital Building SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Regent Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%	55,00%
Nivelles Property SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%	55,00%
Integrale Zaventem Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%	55,00%
Arsenal Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%	55,00%
Copernicus Site SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%	60,00%
Immo Fractal SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Draper Estate SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%	60,00%
Drapfin SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%	60,00%
Lozana Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Waterside SA	BE	EUR	Immobilier	60,16%	60,16%
Gutenberg SA	BE	EUR	Immobilier	92,14%	92,14%
New Mecco Warehouse SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
FM-A Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Integrale Immo Lux SARL	LU	EUR	Immobilier	97,22%	97,22%
Immo Haecht 1442 SA	BE	EUR	Immobilier	85,00%	85,00%
Cerep Loi 1 SA	BE	EUR	Immobilier	51,00%	51,00%
Cerep Loi 2 SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Ginkgo Park SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Office Park Alleur SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
La foncière liégeoise SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
SPV JVC GEMEENTEPARK BRASSCHAAT SA	BE	EUR	Immobilier	99,00%	99,00%
Building Green One SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Luso Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Tetris Offices. The Loop Building One S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Intorp S.A.	BE	EUR	Immobilier	70,00%	70,00%
Vordenstein Vastgoed S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Manujacq S.C.I	MC	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Immo PA33 2 S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Couvent de la chartreuse S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Integrale Green Energy S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Meuse Office 1 SPRL	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Power 2 Green S.A.	BE	EUR	Immobilier	74,99%	74,99%
Green4Power S.A.	BE	EUR	Immobilier	75,00%	75,00%
Illux Junck	LU	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Carolease S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Stodiek Propco I S.R.L.	LU	EUR	Immobilier	91,50%	
Stodiek Propco II S.R.L.	LU	EUR	Immobilier	91,50%	
Stodiek Propco III S.R.L.	LU	EUR	Immobilier	91,50%	

Situation au 31 décembre	2017				2016
	Pays	Devise	Secteur d'activité	Fraction du capital détenue (en %)	Fraction du capital détenue (en %)
Sociétés associées et mises en équivalence:					
Integrale Luxembourg SA	LU	EUR	Assurance	15,00%	15,00%
Inclusio S.C.A.	BE	EUR	Immobilier	24,42%	15,15%
Digital Orthopaedics S.A.	BE	EUR	Scientifique	24,53%	24,53%
New Tide Rotterdam S.A.	BE	EUR	Immobilier	40,00%	40,00%
Air Properties S.A.	BE	EUR	Immobilier	21,00%	21,00%
Epimede S.A.	BE	EUR	Financier	20,00%	20,00%
Anatis S.A.	BE	EUR	Scientifique	32,55%	26,14%

32.2. Filiales non consolidées

Situation au 31 décembre	2017				2017
	Pays	Devise	Motif de l'exclusion	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur comptable de la participation
Europamat - Mediação de Seguros S.A.	POR	EUR	Non significatif	0,13%	65
Grijze Poort B.V.	NL	EUR	Non significatif	100,00%	1
C.V. Benine	NL	EUR	Non significatif	23,00%	500.000
Novadip Biosciences S.A.	BE	EUR	Non significatif	7,24%	1.500.070
Accessia S.A.	BE	EUR	Non significatif	25,00%	1.000.000

Ces filiales sont comptabilisées au coût d'acquisition.

33. Honoraires des auditeurs

Le détail des honoraires des auditeurs (HTVA) se présente comme suit au 31 décembre 2017 :

(en euros)	2017	2016
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	323.660	336.000
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par le(s) commissaire(s)	49.060	224.865
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête		0
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	35.070	215.009

Rapport de gestion

1. Evolution des affaires, situation de la société, principaux risques et résultats

1.1. Contexte financier

Durant l'exercice 2017, les performances de la majorité des grandes classes d'actifs sont positives, et quelquefois de manière très significative. Seule la performance du monétaire est négative. La volatilité des marchés a atteint un niveau de faiblesse pratiquement jamais connu.

En 2017, les actions ont progressé de 6,50% en Europe (EuroStoxx50). Parallèlement, les taux d'intérêt à long terme ont légèrement remonté sur certains pays (Allemagne, Belgique) ; le taux OLO 10 ans passant de 0,53% à 0,64% et dépassant même 1% au mois de janvier 2017.

Les taux étatiques de la plupart des pays se sont détendus dans ce climat d'amélioration généralisée, à commencer par les OAT françaises qui ont bénéficié de l'effet Macron. Il en va de même pour les taux italiens qui ont légèrement baissé. Etant donné le contexte espagnol, les taux ont, par contre, connu plus de volatilité au cours du dernier semestre 2017 pour revenir en fin d'année à leur niveau de janvier 2017.

Ces performances s'expliquent par la conjonction d'un environnement particulièrement favorable : croissance économique, bénéfiques des entreprises bien orientés et persistance de faibles taux d'intérêt. Dans ces conditions, il y a peu d'alternatives plus intéressantes que les actions.

D'un point de vue économique, l'année 2018 s'annonce dans la ligne de 2017 : la croissance est solide, synchronisée et peu volatile. La croissance en zone Euro tourne actuellement autour de 2,5%. Dans ces conditions, 2018 devrait voir la fin du soutien massif des Banques Centrales qui commenceront à réduire leurs politiques accommodantes.

Les conditions financières et économiques restent très favorables, même si un certain nombre d'actifs commencent à être surévalués (crédit, actions américaines).

1.2. Événements majeurs en 2017

Après l'introduction de Solvency II en 2016, l'année 2017 s'est caractérisée par la préparation et la mise en conformité à de nouvelles législations destinées à protéger le consommateur et à lutter contre le blanchiment d'argent.

La législation Priips nécessitait d'établir pour le 1^{er} janvier 2018 de nouvelles fiches d'informations réglementaires (appelées « KID » pour Key Information Document) pour certains de nos produits d'assurance vie pour particuliers. Ces documents sont disponibles sur notre site internet et transmis depuis lors à chaque particulier qui souscrit à ces produits.

En vigueur le 25 mai 2018, la nouvelle législation sur la protection des données (appelée GDPR pour General Data Protection Regulation) nécessite beaucoup de préparation. Dans cette perspective, depuis l'été 2017, un Data Protection Officer a été désigné, conformément à la nouvelle législation.

Enfin, les exigences en matière d'anti-blanchiment se sont également renforcées avec l'entrée en vigueur de la loi du 18 septembre 2017.

Dans ce contexte de plus en plus réglementé, Integrale lance son tout premier produit branche 23 pour particuliers.

Son nom « Perspective » a été choisi pour mettre en évidence son objectif de rendements attrayants dans un environnement économique de taux bas.

Le premier support est dédié entièrement à l'activité immobilière dans laquelle Integrale a acquis une très grande expérience depuis 40 ans. Cette expérience a été primée en 2017 par l'obtention du prix IPE Awards Real Estate pour la Belgique et la France. Depuis le 28 juin 2017, les particuliers peuvent souscrire à ce produit qui aura

comme caractéristique, à terme, de ne pas être composé de sociétés immobilières cotées en bourse et donc de subir une volatilité moindre que celle des marchés financiers.

Integrale a également complété son offre de branche 23 dans les assurances de groupe et notamment dans les engagements individuels de pension.

Un nouveau partenariat !

2017 fut également l'occasion pour Integrale de nouer un partenariat avec l'ASBL AFER Europe (28.000 adhérents) qui souscrit aux mêmes valeurs fondamentales qu'Integrale, à savoir la maîtrise des frais de gestion, l'octroi d'un rendement concurrentiel, la qualité de ses services, la transparence et la participation des membres ou affiliés à la gestion.

1.3. Personnel

Les effectifs d'Integrale évoluent conformément au plan prévisionnel d'engagements qui répond à plusieurs objectifs : faire face à une charge de travail en constante augmentation, poursuivre la mise en œuvre de la démarche Solvabilité II et garantir la continuité de l'entreprise en tenant compte de la pyramide des âges, tout en maintenant un service de qualité et une bonne maîtrise des frais généraux.

A la fin de l'exercice 2017, Integrale comptait 109 personnes physiques, soit 100,1 équivalents temps-plein.

Au niveau d'Integrale et de ses filiales belges, nous sommes passés de 124 à 139 personnes physiques entre fin 2016 et fin 2017 dans un contexte de recrutement difficile. Cela a concerné tous les départements : commercial, gestion, juridique, compliance, gestion des risques, comptabilité,... et les ressources humaines avec l'engagement d'une nouvelle responsable RH.

1.4. Gestion des risques

Selon la circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », la fonction de Gestion des risques aide le Conseil d'administration, le Comité de direction et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques.

Le système de gestion des risques est un système comportant :

1. une stratégie de gestion des risques clairement définie, qui soit cohérente avec la stratégie globale de l'entreprise. Les objectifs et les principes fondamentaux de cette stratégie, les limites approuvées de tolérance au risque et la répartition des responsabilités entre toutes les activités de l'entreprise sont consignés par écrit ;
2. une procédure clairement définie en ce qui concerne le processus de prise de décision ;
3. des politiques écrites qui définissent et catégorisent effectivement par type les risques importants auxquels l'entreprise est exposée, et en indiquent les limites approuvées de tolérance au risque. Ces politiques mettent en œuvre la stratégie de l'entreprise en matière de risque, prévoient des mécanismes de contrôle et tiennent compte de la nature, de l'étendue et de l'horizon temporel des activités, ainsi que des risques qui y sont liés ;
4. des procédures et processus de reporting garantissant que les informations relatives aux risques importants auxquels l'entreprise est exposée et à l'efficacité du système de gestion des risques sont activement suivies et analysées et, si nécessaire, que les modifications appropriées sont apportées au système.

L'objectif final est d'identifier, évaluer, gérer et suivre les risques auxquels les entreprises d'assurance sont ou pourraient être exposées.

Le système de gestion des risques couvre les domaines suivants :

1. souscription et provisionnement ;
2. la gestion actif-passif (asset-liability management, ALM) ;
3. les investissements, en particulier dans les instruments dérivés et engagements similaires ;
4. la gestion du risque de liquidité ;
5. la gestion du risque opérationnel ;
6. la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque.

Dans le cadre de son système de gestion des risques, l'entreprise d'assurance procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (« Own Risk and Solvency Assessment » ou « ORSA »).

Cette évaluation porte au moins sur les éléments suivants :

1. le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique ainsi que des limites générales de la tolérance au risque et de la stratégie de l'entreprise, approuvées par le Conseil d'administration et le Comité de direction ;
2. le respect permanent des exigences de capital prévues et des exigences concernant les provisions techniques ;
3. la mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis, qu'il soit calculé à l'aide de la formule standard ou en recourant à un modèle interne, partiel ou intégral.

Dans l'ORSA, les deux plus grands risques identifiés sont :

- Risque de hausse de spread : le risque d'une perte qui résulte d'une remontée des spreads et de l'impossibilité de constituer assez de fonds propres pour faire face à la solvabilité de l'entreprise.
- Risque de baisse des taux d'intérêt : le risque d'une perte qui résulte d'une baisse des taux d'intérêt et de ne pas être en mesure de constituer assez de fonds propres pour faire face à la solvabilité de l'entreprise.

Il importe également que les risques soient correctement communiqués, que ce soit auprès de l'autorité prudentielle ou auprès du grand public. Ce reporting est d'une part quantitatif (QRTs = Quantitative Reporting Template) et d'autre part qualitatif (RSR et SFCR). Le Regular Supervisory Report (RSR) est à destination de la Banque Nationale de Belgique et le Solvency & Financial Capital Report (SFCR) est à destination du grand public. L'objectif de ces rapports narratifs est de commenter les résultats chiffrés présentés dans les QRTs.

1.5. Présentation et approbation des états financiers IFRS consolidés au 31 décembre 2017

Le total du bilan consolidé s'élève à € 4.245,51 millions au 31 décembre 2017, contre € 4.088,97 millions à la clôture de l'exercice précédent retraité.

Les placements financiers et immeubles de placement s'élèvent à € 3.811,68 millions.

Au 31 décembre 2017, la part du Groupe dans les capitaux propres consolidés s'élève à € 765,84 millions contre € 771,74 millions.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance et d'investissement atteignent un montant de € 2.865,55 millions, en croissance de 4,4% par rapport à fin 2016.

Le chiffre d'affaires des activités d'assurance s'élève, pour l'année 2017, à € 183,87 millions.

Les produits financiers nets atteignent un montant de € 127,55 millions contre € 228,48 millions en 2016. Les charges financières et de financement s'élèvent à € 39,69 millions contre € 73,29 millions en 2016. En 2016, des appels de marge sur instruments dérivés avaient été enregistrés en produits financiers et en charges financières.

Au cours de l'exercice, l'application des règles d'évaluation n'a pas engendré la comptabilisation de corrections de valeur sur placements.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à € 26,53 millions.

Le Conseil d'administration soumet les comptes à l'Assemblée générale :

- Le total du bilan s'élève à € 4.245.506.447.
- Les fonds propres part du Groupe s'élèvent à € 764.845.223.
- Les provisions relatives aux contrats d'assurance et d'investissement s'élèvent à € 2.865.550.435.

2. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Afin de renforcer les fonds propres de la maison mère, Integrale, une augmentation de capital a été réalisée en date du 28 mars 2018. Cette augmentation de capital a été effectuée exclusivement par notre actionnaire majoritaire Nethys et s'élève à € 165.647.350 dont € 16.700.000 en nature et € 148.947.350 en espèces.

Cette augmentation de capital permet de renforcer considérablement notre Solvency II ratio; il dépassera largement l'appétence y relative fixée à 135 % dans le « Risk Appetite Statement ».

Jusqu'au jour de l'arrêt des comptes, le Conseil d'administration a suivi l'évolution des marchés de manière très attentive et a tenu compte de cette situation. En particulier, le Conseil a veillé à l'adéquation des règles d'évaluation à la situation actuelle des marchés.

3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence sur le développement de la société

Une augmentation de capital complémentaire en espèces pour un montant de € 15 millions est également prévue le 7 mai 2018 et sera souscrite en totalité par notre actionnaire Apicil Prévoyance.

Les augmentations de capital susmentionnées sont de matière à avoir une influence notable sur le développement de la maison mère.

4. Activités en matière de recherche et développement – perspectives et orientations stratégiques

Les orientations stratégiques continuent à se focaliser sur les grands défis à venir, à savoir :

- se conformer aux nouvelles législations relatives à la protection des consommateurs et à la lutte contre le blanchiment d'argent
- maintenir une croissance des encaissements récurrents, et
- continuer à obtenir des rendements intéressants de nos actifs vu la persistance des taux d'intérêt à un niveau historiquement bas.

Dans ce contexte difficile du marché de l'assurance vie, une offre plus diversifiée en branche 23 sera notre priorité pour les produits d'assurance de groupe, tant en capitalisation collective qu'en capitalisation individuelle (pour les EIP et les indépendants). Après le premier support dans l'immobilier, le produit Perspective devrait voir la venue en 2018 d'un deuxième support de branche 23, multi-assets cette fois.

Enfin, une attention particulière sera donnée aux indépendants avec notamment les mesures prises par le gouvernement pour les indépendants en personne physique.

Toutes les démarches de recherche et de développement d'Integrale soutiennent ces orientations stratégiques.

5. Filiales et participations

5.1. Integrale Insurance Services (IIServices) s.a.

Constituée en mars 2008, en partenariat avec Ogeo Fund, IIServices propose à des entreprises d'assurance belges et étrangères, ainsi qu'aux organismes de financement de pension, tant du secteur public que du secteur privé, une palette de services tels que des prestations d'audit interne, des services actuariels et d'études ALM, d'actuaire désigné, de comptabilité et de reporting financiers ou encore de compliance.

Rappelons que cette filiale a obtenu la certification ISAE 3402 de type 2, attestant de la maîtrise et de la qualité des services offerts.

La complexité grandissante de la gestion des organismes de pension, liée aux nouvelles exigences légales et réglementaires, a donné de nombreuses occasions à IIServices de valoriser son savoir-faire dans la gestion d'engagements de pension.

Le chiffre d'affaires statutaire pour l'année 2017 est de € 1.595.334 contre € 1.450.329 en 2016 et €1.439.390 en 2015.

Le total du bilan statutaire est de € 11.800.981 au 31 décembre 2017 contre € 11.762.081 en 2016.

En 2017, IIServices présente une perte de l'exercice statutaire de € 300.963 contre un bénéfice de € 390.025 en 2016. La baisse du résultat est principalement liée à l'augmentation du personnel en 2017 (24,50 ETP au 31 décembre 2017 contre 18,70 ETP au 31 décembre 2016) ainsi qu'à un manque d'opportunités d'investissements présentant un risque relativement faible avec un rendement attrayant.

5.2. Integrale Immo Management s.a.

Integrale Immo Management s.a. a pour objet social la gestion du portefeuille immobilier d'Integrale et l'acquisition de biens immobiliers en vue de la location et d'opérations de leasing immobilier.

L'exercice statutaire 2017 de cette société s'est clôturé par un gain de € 146.410 par rapport à une perte de € 12.977.899,08 pour l'exercice 2016.

En 2016, la perte importante est expliquée par un refinancement de la dette auprès d'un organisme financier afin de pouvoir bénéficier des taux bas actuels. Ce refinancement avait induit une indemnité de remploi qui a entraîné une perte importante sur l'exercice.

5.3. Ariane Building s.a.

Le chiffre d'affaires statutaire, pour l'année 2017, s'élève à € 1,88 million contre € 1,18 million en 2016.

Cette filiale enregistre en 2017 un bénéfice statutaire de € 8.328.606 contre une perte € 2.277.791 en 2016.

Son pied de bilan statutaire au 31 décembre 2017 est de € 35,2 millions contre € 24,0 millions en 2016.

En 2017, le taux d'occupation de l'immeuble détenu dans cette société est de 86,56% contre 56,02% en 2016. Des investissements et aménagements importants ont été effectués dans l'immeuble en 2017.

Précédemment, le Conseil d'administration de notre filiale Ariane Building s.a. procédait à l'évaluation de l'immeuble que cette société détient en appliquant la méthode du « discounted cash-flow ».

Au cours de cet exercice, l'immeuble détenu par Ariane Building s.a. a fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant. Cette évaluation démontre que la valeur de marché de l'immeuble est largement supérieure à sa valeur comptable. Compte tenu de cette valorisation par l'expert indépendant, le Conseil d'administration d'Ariane Building SA a décidé de procéder à une reprise d'une partie de l'amortissement exceptionnel comptabilisé qui ne s'avère plus justifié. Cet ajustement explique en majeure partie le bénéfice de l'exercice.

5.4. Filiales constituées ou acquises en 2017

CAROLEASE 12 s.p.r.l., société immobilière dont 99,46% des parts ont été acquises par Integrale en mars 2017. Le solde des parts est détenu par Integrale Immo Management. Le montant de la participation Integrale s'élève à € 4.334.766,24. Cette société possède un immeuble à Machelen et a conclu un contrat de leasing avec la société Athlon Car Lease Belgium n.v. jusqu'en juin 2030.

STODIEK PROPCO I s.r.l., STODIEK PROPCO II s.r.l. et STODIEK PROPCO III s.r.l., sociétés immobilières de droit luxembourgeois acquises en avril 2017 dont 90% des parts sont détenues par Integrale pour un montant respectivement de € 4.714.644,12, € 4.197.662,26 et € 2.844.387,79. Ces sociétés possèdent des immeubles de bureaux situés route d'Esch à Luxembourg dont le locataire est l'Union Européenne.

6. Fonctions de contrôle & intérêts opposés des Administrateurs

6.1. Contrôle interne

Comme le prévoit la circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », Integrale dispose d'un dispositif en vue de garantir une gestion efficace et prudente de ses activités. Le contrôle interne mis en place au sein d'Integrale ainsi que son efficacité font l'objet de rapports validés par le Conseil d'administration et adressés à la Banque Nationale de Belgique.

Un self-assessment « data quality » a été réalisé par notre Data Quality Officer fin 2017-début 2018. Les efforts importants sont à poursuivre dans la finalisation et la documentation de certains processus du traitement des données. Un plan d'actions, validé par le Conseil d'administration, a été mis en place. Le suivi de ce plan d'actions est à réaliser par le Comité d'audit.

6.2. Fonction actuarielle

La circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », prévoit la possibilité de sous-traiter la fonction actuarielle. C'est le choix qu'a fait Integrale en sous-traitant la fonction actuarielle auprès de Jan De Roeck de la compagnie WillisTowersWatson. Integrale a désigné le CRO comme interlocuteur privilégié de la fonction actuarielle.

6.3. Compliance

La fonction compliance doit veiller au respect des règles légales et réglementaires d'intégrité et de conduite qui s'appliquent à Integrale. Les règles visées sont reprises dans la charte compliance conformément à la circulaire NBB_2012_14. La vérification de la conformité est organisée comme suite : détermination de l'inventaire des normes qui entrent dans son domaine de travail, analyse de ces normes basée sur le risque, vérification de procédures en place par rapport aux exigences normatives, formulation d'éventuelles recommandations et suivi de l'implémentation de celles-ci tenant compte du principe « comply or explain », monitoring et testing, sensibilisation des membres du personnel aux matières « compliance ».

De plus, la circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », attend de la fonction compliance d'une part de lister les politiques requises par la directive Solvabilité II et de veiller au respect, par ces politiques, de la structure imposée par la Banque Nationale de Belgique, et, d'autre part, de veiller à la cohérence des différents reportings en matière d'actionnariat, structure de gestion, fit & proper, incompatibilités des mandats, crédits et assurances aux dirigeants, fonctions de contrôle indépendantes, rémunération, conflits d'intérêts et sous-traitance.

6.4. Audit interne

L'audit interne exerce de manière indépendante et permanente la revue des différentes activités de l'organisation afin de s'assurer de l'adéquation des processus de gestion des risques, de gouvernance d'entreprise et de contrôle interne mis en place. Il communique, le cas échéant, des recommandations spécifiques afin d'améliorer le contrôle au sens large. Dans l'exécution de ses missions, il agit en tant que troisième ligne de défense dans la gestion des risques opérationnels.

Il conduit ses travaux en conformité avec le Code de déontologie de l'Institut des Auditeurs Internes, les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne ainsi que les avis et circulaires émis par l'autorité de contrôle, et, notamment, la circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », et la circulaire NBB_2015_21 concernant le « contrôle interne et la fonction d'audit interne ».

L'Audit interne dépend du Comité d'audit et lui rapporte les conclusions des missions menées et l'avancement des missions en cours. L'ensemble des activités à auditer est intégré dans un plan pluriannuel dont sont extraites les missions à réaliser annuellement. Si les circonstances l'exigent, des missions additionnelles ponctuelles peuvent être ajoutées à la demande du Comité d'audit, du Comité de direction ou de l'audit interne lui-même.

Les rapports d'audit sont transmis aux audités, à la Direction (dont la Chief Risk Officer) et à l'auditeur externe. Une copie des rapports est déposée sur l'intranet de la société où elle peut être consultée par l'ensemble des Administrateurs.

Un suivi périodique de la mise en place des recommandations est effectué et l'avancement des actions correctives est communiqué à la Direction et au Comité d'audit.

6.5. Intérêts opposés des Administrateurs

Durant l'exercice, aucun Administrateur n'a eu, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'administration.

7. Utilisation d'instruments financiers dérivés

Integrale a eu recours à des instruments dérivés, principalement dans une optique de couverture. Au cours de l'exercice 2017, des couvertures ont été mises en place par le biais de contrats à terme (future) et d'achat d'options (put spread) afin de nous prémunir d'un élargissement des spreads sur les obligations étatiques italiennes. Ces positions ont été clôturées lors du troisième trimestre 2017.

Integrale dispose également de positions ouvertes sur des swaps d'inflation. Ceux-ci permettent de couvrir le risque d'inflation sur le paiement de portefeuilles de rentes de prépension.

Un swap de devises a également été mis en place afin de nous prémunir des fluctuations du cours CHF dans le cadre de paiements d'intérêts sur l'emprunt subordonné coté.

Enfin, des positions sont également ouvertes sur des equity swaps mis en place afin de générer du rendement complémentaire.

8. Compétences et indépendance du Comité d'audit et du Comité des risques

8.1. Compétences et indépendance du Comité d'audit

Compte tenu de leur expérience, les membres du Comité d'audit disposent de compétences en matière de finances, de comptabilité et d'audit, ainsi que dans le domaine de l'assurance vie. Les Administrateurs d'Integrale membres du Comité d'audit ont collégalement une expérience probante.

8.2. Compétences et indépendance du Comité des risques

Compte tenu de leur expérience, les membres du Comité des risques disposent de compétences en matière de gestion des risques ainsi que dans le domaine de l'assurance vie. Les Administrateurs d'Integrale membres du Comité des risques ont collégalement une expérience probante.

9. Remerciements

Nous transmettons nos plus sincères remerciements à nos entreprises clientes, à nos affiliés ainsi qu'à nos partenaires pour la confiance qu'ils nous témoignent depuis toujours. 2017 fut à nouveau une année difficile, mais nous avons continué à construire et à bâtir des bases solides pour maintenir le cap. Nous remercions également nos actionnaires qui croient en notre modèle et en notre capacité à produire de la valeur. Enfin, un tout grand merci à nos collaborateurs pour leur implication, leur motivation, leur enthousiasme et leur créativité. Sans eux, rien ne serait possible.

Ensemble, nous avons une fois de plus démontré que nous restons fidèles à nos valeurs et que nous pouvons envisager l'avenir sereinement, convaincus d'avoir pris les mesures adéquates pour relever les défis qui nous attendent dans le meilleur intérêt de nos affiliés.

Le Conseil d'administration



INTEGRALE SA

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2017**

Le 17 mai 2018

Sint-Stevens-Woluwe, le 17 mai 2018

Aux Actionnaires
d'Integrale SA
Liège

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2017**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés d'Integrale SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport du Commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés ainsi que celui relatif aux autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que Commissaire par l'assemblée générale du 12 juin 2015, conformément à la proposition du Conseil d'administration émise sur recommandation du Comité d'audit. Notre mandat de Commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2017. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant vingt et un exercices.

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2017, le compte de résultats consolidés, l'état consolidé du résultat global, l'état de variations des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total de l'état de la situation financière consolidée s'élève à EUR 4.245.506.447 et le compte de résultats consolidés se solde par un résultat net consolidé, part du Groupe de EUR 26.530.635.

A notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (normes « ISA »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Valorisation des passifs relatifs aux contrats d'assurance

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2017, les passifs liés aux contrats d'assurance vie ou les provisions techniques s'établissent à EUR 2.824 millions et représentent plus de 66% du total de la situation financière consolidée du Groupe. Les provisions techniques sont calculées sur la base de techniques actuarielles définies par la loi ainsi que conformément aux paramètres techniques issus des contrats d'assurance. Comme mentionné dans les notes 2.17.2 et 3.2 aux comptes consolidés, dans le cadre de la clôture de l'exercice comptable, un test est réalisé pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance au regard des flux futurs estimés. Le cas échéant, les provisions techniques sont augmentées de l'éventuelle insuffisance qui résulte du test de suffisance.

Le test de suffisance des provisions techniques se base sur des techniques actuarielles. Il est relativement complexe, eu égard au fait qu'il repose sur un certain nombre d'hypothèses qui requièrent un jugement important concernant des événements futurs. Ces dernières peuvent être influencées par les conditions économiques et politiques d'entreprise futures ainsi que par des réglementations gouvernementales. Les hypothèses utilisées dans le cadre du test de suffisance des provisions techniques dépendent essentiellement des risques liés à la mortalité, à la longévité, à des effets liés à la diminution des rendements financiers (et notamment des taux d'intérêts) ainsi qu'aux frais généraux. Ces différents éléments combinés à l'éventuelle incertitude liée aux techniques de modélisation et au caractère discrétionnaire des hypothèses retenues dans le cadre du test de suffisance sont les principales raisons pour lesquelles nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit

Nous avons effectué des vérifications quant à l'efficacité opérationnelle de contrôles mis en place par le Groupe en vue de s'assurer de la qualité des données utilisées dans le cadre du test de suffisance des provisions techniques.

Avec l'aide de nos experts internes en matière de sciences actuarielles, nous avons également évalué la pertinence des hypothèses retenues par rapport aux conditions actuelles de marché ainsi que l'adéquation de celles-ci par rapport aux résultats techniques enregistrés au cours de l'exercice sous revue.

Nous nous sommes par ailleurs assurés que les flux (entrants et sortants) utilisés dans le cadre du test de suffisance des provisions techniques étaient similaires à ceux utilisés dans le calcul de la meilleure estimation de provisions techniques sous le référentiel « Solvabilité II ».

Pour un échantillon de contrats, nous avons testé l'exactitude des données clés reprises dans les différents systèmes techniques et qui sont utilisées dans le cadre du test de suffisance des provisions techniques.

Enfin, nous avons revu en détail le rapport établi par la fonction actuarielle afin de s'assurer qu'il n'y avait pas de contradiction avec les résultats de nos procédures d'audit.

Valorisation des immeubles de placements

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2017, la valeur des immeubles de placement détenus par le Groupe s'élève à EUR 996 millions. Comme mentionné dans les notes 2.7, 3.5 et 8 aux comptes consolidés, ces immeubles sont valorisés en utilisant le modèle de la juste valeur conformément au prescrit de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ».

Afin de déterminer la juste valeur des immeubles en question, le Groupe utilise un modèle de valorisation interne qui se base sur des projections de flux de trésorerie actualisés (méthode de capitalisation de la valeur locative estimée). Ce modèle tient compte, d'une part, des données contractuelles des baux en-cours et, d'autre part, d'estimations et de jugements significatifs tels que par exemple les taux de capitalisation, les valeurs locatives futures estimées et le niveau d'investissements futurs requis. Afin d'assurer la fiabilité du modèle interne, et comme mentionné à la note 3.5 aux comptes consolidés, chaque immeuble de placement fait l'objet d'une évaluation une fois tous les trois ans par un évaluateur externe. Si cela s'avère nécessaire, le modèle interne est adapté afin de refléter la valeur déterminée par l'expert indépendant.

Le montant important des immeubles de placement par rapport au total des placements du Groupe, le risque d'erreur lié à l'utilisation d'un modèle interne et le niveau élevé de jugements requis sont les principales raisons pour lesquelles nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit

Dans le cadre de notre audit, nous avons revu le caractère raisonnable des variations de la valeur des immeubles de placement par rapport à l'exercice précédent. L'ensemble des variations significatives et inattendues a fait l'objet d'une discussion avec la Direction du Groupe afin d'en comprendre l'origine.

Nous avons également, pour une sélection d'immeubles, testé le modèle de valorisation interne. En particulier, nous nous sommes assurés que les données contractuelles utilisées dans le modèle concordaient avec les informations reprises dans les contrats locatifs et que les estimations réalisées étaient raisonnables.

Avec l'aide d'experts immobiliers, nous avons revu le caractère raisonnable de la valeur de marché d'un échantillon d'immeubles de placement. Nous avons accordé une attention particulière au taux de rendement des immeubles (« yield ») en tenant compte de leur localisation et de leur qualité ainsi que de la durée restante des baux. Nous avons également mis en perspective la valeur de marché des immeubles sélectionnés avec des transactions récentes qui ont eu lieu sur le marché.

Caractère recouvrable des impôts différés actifs

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2017, les actifs d'impôts différés s'élèvent à EUR 70 millions. Comme mentionné à la note 3.3 aux comptes consolidés, la latence fiscale à l'origine de la reconnaissance des impôts différés actifs comptabilisés est liée aux provisions techniques d'Integrale SA qui sont considérées, en partie, comme taxées. La latence fiscale correspond à la charge fiscale calculée sur les bénéfices imposables futurs que la Société générera jusqu'en 2032 (« duration » moyenne des passifs). Afin de déterminer les bénéfices futurs, un bilan a été projeté en utilisant des hypothèses validées par le Comité de direction et par le Conseil d'administration. Les hypothèses principales tiennent compte d'une nouvelle production durant les années 2018 à 2020 et d'un taux d'intérêt garanti pour cette nouvelle production de 0,75%. Après 2020, les projections s'effectuent dans une perspective de « run-off ». Une politique de réinvestissement des valeurs disponibles est également appliquée pour la nouvelle production ainsi que pour les actifs arrivant à échéance.

Le degré d'incertitude provenant des hypothèses et des estimations significatives qui sont réalisées dans l'estimation du montant recouvrable des impôts différés actifs sont les raisons pour lesquelles nous avons considéré ce point comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit

Nous nous sommes assurés que les hypothèses principales utilisées dans les projections futures avaient été revues et approuvées par le Comité de direction et le Conseil d'administration. Ensuite, nous avons vérifié leur caractère raisonnable par rapport à notre connaissance du marché et des spécificités de la Société.

Nous avons également revu l'exactitude mathématique des calculs qui ont été effectués et avons vérifié que les taux d'imposition utilisés étaient en ligne avec ceux applicables depuis la réforme fiscale de fin 2017.

Nous nous sommes par ailleurs assurés que les bénéfices imposables futurs considérés dans le test du caractère recouvrable des actifs d'impôts différés étaient cohérents avec ceux utilisés dans les différents calculs de la meilleure estimation sous le référentiel « Solvabilité II ».

Enfin, nous avons obtenu, revu et discuté avec la Direction du Groupe le « back-testing » qui a été réalisé sur le plan d'affaires retenu pour effectuer le test du caractère recouvrable des actifs d'impôts différés de l'exercice précédent.

Valorisation des actifs de placement qui ne font pas l'objet d'une cotation sur un marché réglementé

Point clé de l'audit

Le Groupe détient des actifs financiers évalués à la juste valeur dans les comptes consolidés et qui ne font pas l'objet d'une cotation sur un marché réglementé. Il s'agit notamment de titres à revenu fixe et d'instruments financiers dérivés. Les techniques et les modèles utilisés pour évaluer ces instruments financiers font appel à diverses hypothèses qui comprennent, pour un grand nombre d'entre elles, un certain degré de jugement. En outre, le nombre d'éléments susceptibles d'avoir une influence sur la détermination de la juste valeur dépend à la fois du type d'instrument et de l'instrument même. Par conséquent, l'utilisation de techniques et d'hypothèses d'évaluation variées pourrait conduire à des estimations de juste valeur significativement différentes.

L'incertitude liée à ces techniques d'évaluation et modèles retenus par type d'instrument, sont les principales raisons pour lesquelles nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit

Nous avons obtenu une compréhension du dispositif de contrôle interne relatif à l'évaluation des actifs financiers, y compris des contrôles effectués sur les prix et le processus de validation des modèles.

Nous avons sélectionné un échantillon d'actifs financiers. Avec l'aide de nos experts en matière de valorisation d'instruments financiers, nous avons revu les estimations effectuées et les hypothèses principales retenues dans la détermination de leur juste valeur, en tenant compte des données de marché. Nous avons également, lorsque c'était nécessaire, testé les données de base utilisées dans la détermination de la juste valeur. Nos experts ont, pour l'échantillon d'actifs financiers sélectionné, recalculé de façon indépendante la juste valeur. Enfin, nous avons vérifié le respect de l'application des règles d'évaluation adoptées par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » et au cours de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du système de contrôle interne;
- nous prenons connaissance du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations fournies par ce dernier, concernant lesdites méthodes et estimations;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention du lecteur de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le système de contrôle interne.

Nous fournissons également au Comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au Comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du Commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport du Commissaire parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Report sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée) aux Normes Internationales d'Audit (normes « ISA ») applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, celui-ci concorde avec les comptes consolidés de l'exercice sous revue, d'une part, et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

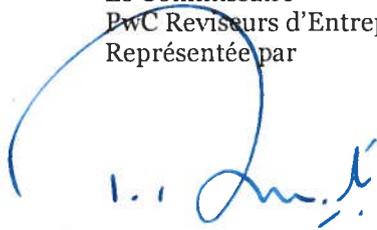
Mentions relatives à l'indépendance

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Autre mention

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au Comité d'audit visé à l'article 79 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance, qui fait référence à l'article 11 du règlement (UE) n°537/2014.

Le Commissaire
PwC Réviseurs d'Entreprises scrl
Représentée par



Isabelle Rasmont
Réviseur d'Entreprises